11e année. **Samedi 19 Février 1853.** **Numéro 20.**

On s'abonne
à Québec, au bureau du *Journal*, près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au *Journal de Québec*. ☞ Voir l'*Avis* à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour le Canada, par an, sans les frais de poste............. 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an..................... 35 francs

JOURNAL DE QUEBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces.
Dix lignes de petit-texte.....2/6
Audessus de six lignes et pas plus de dix.................. 3
Pour chaque ligne audessus de dix.............................. 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de *points*.
On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.
Jos. Cauchon, rédacteur en chef
Augustin Côté, gérant.

HISTOIRE D'UN JEUNE GREC.

La guerre d'extermination que l'empire ottoman entreprit de faire aux Grecs, au commencement de 1820, guerre d'où est cependant sortie la liberté d'un peuple célèbre, a brisé bien des destinées, poussé à bien des apostasies, conduit au désespoir et à la mort des êtres qui semblaient avoir été créés pour vivre heureux et calmes dans le pays de leur naissance. Ce serait un livre digne d'intérêt et utile à faire que celui qui retracerait tous les malheurs, toutes les souffrances, la ruine totale de milliers de familles grecques tuées ou dispersées à travers la vaste Asie par le glaive ottoman. Il y aurait là des drames historiques et sanglants qui n'auraient nullement besoin des inventions des poëtes et des romanciers pour attacher et émouvoir. On y verrait des récits de harem qu'on croirait empruntés aux *Mille et une Nuits*, tant la vérité, dans ces lointaines et poétiques régions, ressemble au merveilleux, à l'idéal, à tout ce qui, dans les pays d'Europe, paraît romanesque et quelquefois insensé.

Parmi mes souvenirs de voyageurs en Orient, il en est un que je garderai toujours et auquel je veux m'arrêter un moment aujourd'hui. C'était au mois de février de l'année 1837. J'avais déjà parcouru l'Ionie, les plaines du Méandre, de l'Hermus, visité les grandes ruines des cités anciennes que le pâtre musulman foule maintenant avec indifférence, et j'allais à Stamboul, la ville des sultans. Je me trouvais dans la Phrygie brûlée, vastes déserts sans fleurs, sans verdure et presque sans eau, offrant un étonnant contraste avec les riantes provinces de l'Anatolie qui les entourent de toutes parts. J'arrivai triste et malade, épuisé de lassitude, dans un pauvre petit village appelé Hineh. J'y fus patriarcalement accueilli par un beau jeune homme de vingt-sept ans qui en est le gouverneur. Oh ! combien sont douces à l'âme du pélerin solitaire les paroles d'hospitalité ! J'aurai toujours un sentiment d'amour et de gratitude pour l'aga de Hineh qui m'a fait passer chez lui de si bonnes heures. Il n'avait qu'une seule chambre à m'offrir, et cette chambre était la sienne. Son ameublement consistait en un divan circulaire recouvert d'une étoffe brune et grossière. Un morceau de bois, enfoncé dans le mur, servait à poser une lampe à forme antique. Le lit du gouverneur, composé d'un simple matelas et d'une couverture à laquelle est cousu un drap blanc, était renfermé, pendant le jour, dans une armoire. Il m'en fit préparer un semblable, et nous passâmes la nuit ensemble, couchés à côté l'un de l'autre. Il savait que j'étais chrétien et Français, que la Grèce nouvelle devait à la France sa nationalité, et lui, le gouverneur de Hineh, aimait à proclamer la générosité, la gloire de mon pays, car mon hôte savait bien quel sang coulait dans ses veines, et la reconnaissance avait pénétré son cœur. Il se laissa aller avec moi à tout l'abandon d'une intime causerie ; il m'intéressa vivement en me racontant lui-même son histoire ; la voici :

“ Je naquis à Chio, nous dit-il, Chio, qui fut jadis une des plus riches, des plus florissantes îles de l'Archipel. Mon père, appelé Pétraki, était un des principaux propriétaires de Chio. Ma mère, dont la belle et douce image est restée au fond de mon cœur, portait le nom d'Elenco. J'avais une sœur appelée Andronica ; on me donna, en venant au monde, le nom de Georges.

“ A neuf milles au nord de la capitale de Chio, non loin d'un lieu élevé d'où le regard embrasse la vaste étendue de la mer, est une grotte où se trouvent un autel et des gradins taillés au ciseau autour du roc. Cette grotte est appelée *École d'Homère*. Mon grand-père disait que, dans les temps antiques, on se rassemblait tous les jours dans cette grotte pour réciter les ouvrages d'un poëte nommé Homère. Chio se glorifie d'avoir donné naissance à ce grand homme, qui fut dieu de son vivant ; car, ajoutait mon aïeux, l'autel de la grotte avait été élevé en son honneur.

“ En face de l'Ecole d'Homère se déployaient autrefois d'immenses jardins plantés d'oliviers, de vignes, de mûriers, de figuiers, d'orangers et surtout de lantiscus, arbrisseaux d'où l'on tirait une résine parfumée qui embaumait la bouche des femmes. La maison de mon père était située dans un de ces charmants jardins. Là, notre vie s'écoulait heureuse ; là, chaque dimanche, de jeunes hommes et de jeunes filles se réunissaient pour danser le romaika, gracieuse danse dont l'origine remonte, dit-on, aux anciens âges de la Grèce. Une jolie barque ornée de peintures nous servait pour nous promener dans le port, le soir quand la mer était calme et que les étoiles brillaient au ciel.

“ Cette douce existence fut, hélas ! bientôt brisée, anéantie ! En 1822, épouvantable époque du massacre de nos compatriotes, mon père, ma mère et mon grand-père furent au nombre des victimes tombées sous le glaive des Ottomans. On pilla, on incendia notre maison, et nos parents disparurent au milieu des flammes qui consumèrent la demeure paternelle. Je venais d'atteindre ma quatorzième année ; ma sœur avait alors douze ans. Nous devînmes tous les deux esclaves d'un marin turc, qui nous emmena à Smyrne et nous vendit à un marchand de tabac mahométan.

“ Je restai un mois avec ma sœur dans la même maison ; nous pouvions nous voir, nous parler chaque jour, et c'était là pour nous une grande consolation. Mais, un jour, on me prit mon Andronica, on m'enleva cette compagne si chère, qui fut vendue à je ne sais quel musulman. La main du malheur pesa alors de tout son poids sur ma tête. Ma sœur était le seul être qui me restât en ce monde, le seul être que je puisse aimer encore ; dans mes entretiens avec elle, j'oubliais quelquefois que je n'avais plus de patrie, de liberté, plus de père ni de mère ! Mon affection pour ma sœur était si grande, si profonde ! Ah ! comme je pleurai ma pauvre Andronica ! Avec elle avait disparu mon dernier bonheur, ma dernière joie, mon dernier espoir ! J'ignorais son destin ; j'avais perdu sa trace sur la terre, et la vie était devenue pour moi une effroyable solitude. Je priai Dieu qu'il m'ouvrît le tombeau si je ne devais plus retrouver ici-bas ma sœur bien-aimée.

“ Peu de jours après cette horrible séparation, le marchand de tabac, qui se nommait Sélim, me vendit à Kara-Osman-Oglou, pacha de Magnésie. Ici commença pour moi une vie toute pleine d'amertume et d'affreux tourments. Je me voyais esclave d'un Turc, d'un ennemi de ma nation, moi, le fils de Pétraki et d'Elenco, moi, jadis si heureux, si libre à Chio, au sein de ma famille qui me chérissait ! Combien furent cruelles mes souffrances d'esprit pendant les deux longues années que je passai dans le palais de Kara-Osman en qualité de domestique ! Il n'aurait tenu qu'à moi de mettre fin à mon dur esclavage en adjurant la religion du Christ pour celle de Mahomet. Les gens de la maison du gouverneur de Magnésie, et Kara-Osman lui-même, m'engageaient fréquemment à me faire Turc. Je résistai à leurs vives sollicitations. Dans mes songes, la nuit, il me semblait entendre la voix de ma mère me crier du haut des cieux de ne pas abandonner la foi chrétienne, la foi de mes pères. Mon obstination à rester chrétien m'attirait chaque jour de nouvelles insultes ; cette fidélité religieuse, dont je me glorifiais dans ma conscience, m'avait fait tomber au rang des esclaves.

“ Akmet-Nourri-Seliktar, que vous avez vu à Takmak, passant un jour à Magnésie, Kara-Osman-Oglou me donna à lui, comme il lui aurait donné un cheval ou un fusil de prix ! Une tendre sympathie s'établit tout de suite entre Akmet-Nourri et moi. Il m'enseigna à lire le turc et à écrire dans cette langue ; j'étais devenu à la fois son ami, saraf (caissier) et son kiahah (secrétaire). Akmet-Nourri m'entretenait quelquefois de la beauté de sa religion ; il me faisait lire le Koran et m'engageait à apprendre par cœur des passages de ce livre. Akmet me disait tout ce qu'il y aurait de bonheur pour lui si, étant déjà unis par l'amitié, nous pouvions l'être par nos sentiments religieux.

“ En 1828, la Russie, profitant de l'affaiblissement de la Turquie, qui avait perdu sa flotte à Navarin en 1827, et qui comptait à peine trente mille hommes encore peu instruits dans la tactique européenne : la Russie déclara la guerre à la Porte ottomane. Akmet-Nourri, qui est Circassien et qui a sucé avec le lait la haine des Moscovites, tressaillit de joie en apprenant cette nouvelle, et se prépara pour aller combattre les éternels ennemis de son pays.

“ Quelques jours avant son départ, Akmet-Nourri vint dans ma chambre pendant la nuit. Je dormais ; il me réveilla, s'assit sur la natte où j'étais couché, et me dit :

“ Georges, tu sais combien je t'aime ; tu sais
“ combien ta vie est nécessaire à ma vie. Je vais
“ partir pour l'armée, et la pensée de me séparer
“ de toi ne peut entrer dans mon esprit : il faut
“ que tu me suives, Georges ! il faut que tu sois à
“ côté de moi partout, dans tous les temps et dans
“ toutes les circonstances ! Je veux maintenant
“ que tu sois mon égal en toutes choses : je te
“ donnerai mon plus beau cheval de bataille, et tu
“ gagneras de la gloire en combattant à côté de moi !
“ Mais tu le sais, Georges, lorsque tu seras dans
“ les rangs de l'armée de notre magnifique em-
“ pereur, je ne puis te présenter aux Osmanlis
“ comme un esclave, comme un giaour ! Il faut
“ que je te présente comme mon frère en religion
“ et en amitié ! ”

“ Ces paroles, prononcées par Akmet en me serrant la main, et d'une voix émue, ces paroles jetèrent le trouble dans ma tête et mon cœur. Ma profonde amitié pour Akmet-Nourri, l'impossibilité de me séparer de lui, l'amour de la liberté et je ne sais quel brûlant désir de me signaler dans les combats, tout, en un mot, *beysadè franciis* (gentilhomme français), m'enleva la force de résister. Je jurai à Akmet-Nourri de le suivre dans les périls des batailles, dans ses pratiques religieuses, et (que Dieu me pardonne !) je reçus le nom d'Ismaël !.... L'entraînement irrésistible de l'amitié me fit oublier un jour la foi de mes aïeux ; mais aujourd'hui que je suis devenu plus calme, je me trouve chrétien au fond de mon âme, et, pour me délivrer d'un remords de toutes les heures, j'aspire à reprendre ce nom de Georges que mon père et ma mère m'avaient donné.

“ Akmet-Nourri se couvrit de gloire dans cette guerre de 1828, qui ensevelit cent mille Russes dans les plaines de l'Albanie. Après le traité d'Andrinople du 6 juillet, ce traité qui ouvrit à la Russie toutes les portes de l'empire ottoman, je revins à Takmak avec Akmet-Nourri. Mon bienfaiteur m'a donné une grande preuve d'affection en me nommant gouverneur de Hineh et de quatre autres villages non loin d'ici.

“ L'an dernier, par une belle matinée du mois d'avril, j'étais seul, assis au pied du saule qui s'élève sur le bord du ruisseau que vous avez pu voir en arrivant à Hineh ; une brise légère agitait les branches du saule, l'eau du ruisseau s'en allait en murmurant à travers la prairie, les oiseaux chantaient, leurs mélodieux concerts se mêlaient aux mille bruits de la nature, et mon âme était doucement émue, et j'étais plongé dans une délicieuse rêverie. De riantes pensées naissaient dans mon esprit, et je ne sais quel pressentiment de bonheur remplissait mon cœur, lorsqu'on vint m'annoncer qu'une femme voilée, accompagnée par quatre zeibeis (gardes musulmans), m'attendait à la porte de mon konak (logement). Akmet-Nourri-Seliktar m'avait promis une femme en mariage ; cette promesse venait de s'accomplir. J'allai vers cette femme pour la conduire dans ma demeure. Une fois dans l'appartement, elle ôta son voile, et je sentis mes entrailles s'émouvoir à la vue de cette belle figure, qui me rappelait le visage de ma mère. J'attachais mes regards sur la figure de cette inconnue ; ma bouche était muette. Cette femme me regardait aussi avec agitation ; ma langue se délia enfin :

“ Est-ce que tu n'es pas Andronica, ma sœur ché-
“ rie ? ” m'écriai-je.

C'était bien elle, c'était ma sœur ! Je me précipitai dans ses bras, je la couvris de mes baisers ; nous pleurions ensemble de joie et de bonheur, nous nous faisions mille questions à la fois. Ma bonne Andronica me dit qu'elle avait toujours vécu dans le service d'Akmet-Nourri, depuis qu'on nous avait séparés à Smyrne. Nous partîmes de suite pour Takmak. Lorsque Akmet-Nourri eut appris notre merveilleuse rencontre, il me dit :

“ Une sainte amitié me lie à toi, Ismaël ; si tu le
“ veux et ta sœur aussi, nous serons doublement
“ unis : Andronica sera mon épouse légitime. ”

“ Mais pour qu'Andronica devînt épouse légitime d'Akmet-Nourri, il aurait fallu qu'elle abjurât la foi chrétienne. La sœur de Georges aima mieux renoncer à la brillante vie que lui promettait le titre d'épouse légitime d'Akmet-Nourri, que de renoncer à cette religion du Christ qui aurait dû toujours être la mienne ! Maintenant les jours d'Andronica s'écoulent avec les miens ; notre généreux ami vient souvent visiter le frère et la sœur que la Providence a réunis. ”

BAPTISTIN POUJOULAT.

Expédition au Japon.

Pendant que l'expédition américaine envoyée au Japon fait voile vers cette contrée, jetons un rapide coup-d'œil sur l'état des rares et difficultueuses relations que les Japonais entretiennent avec le commerce d'Europe, ou plutôt avec la Hollande, car on sait que nulle autre puissance jusqu'ici n'a été admise par le gouvernement de Jedo à commercer avec le Japon. Dès 1837, les Etats-Unis d'Amérique y avaient envoyé une première expédition pour demander à l'empereur d'autoriser l'ouverture de relations avec le commerce américain ; mais cette première tentative échoua complètement. Dix ans plus tard, un deuxième essai eut la même issue. Les Hollandais, de leur côté, avaient aussi cherché, en 1844, à étendre des relations commerciales qui, même pour eux, étaient hérissées de difficultés, soumises à des conditions onéreuses et vexatoires, et offraient en outre peu d'avantages à leur négoce. Le roi Guillaume, à cette occasion, avait écrit à l'empereur que les rapports des nations entre elles prenant une extension sans cesse croissante, le commerce japonais ne lui semblait pas pouvoir demeurer plus longtemps étranger à ce mouvement. L'empereur, en remerciant le roi des Pays-Bas de ces conseils, lui déclara que les lois de l'empire étant immuables, rien ne serait changé à l'ordre de choses qu'elles avaient de tout temps consacré.

Un fait immense survenu tout-à-coup dans la vie des peuples d'Occident devait cependant réagir énergiquement sur la destinée des contrées que baignent les mers de la Chine. Le mouvement commercial qui, depuis la découverte des richesses de la Californie, s'est développé en ce pays, a considérablement accru le nombre des bâtiments qui se rendent dans l'océan Pacifique et passent ou peuvent passer à proximité du littoral japonais. Cette circonstance détermina le gouvernement américain à renouveler les tentatives qu'il avait faites il y a quinze et dix ans. Aussi, en avril 1851, alléguant la nécessité de rapatrier quelques matelots naufragés, envoyait-il au Japon une petite expédition chargée de demander en outre la conclusion d'un traité qui permît aux bâtiments américains d'établir sur divers points du littoral japonais des dépôts de charbon, de s'y ravitailler, etc. La réponse de l'empereur est encore attendue, et le gouvernement des Etats-Unis, pour presser l'issue de cette affaire, vient, comme on le sait, d'envoyer au Japon, le commodore Perry avec une escadrille qui ralliera l'expédition et réclamera les concessions demandées, concessions qui, dans la pensée du gouvernement de l'Union américaine, seraient d'ailleurs rendues communes à toutes les nations.

Voici maintenant, d'après les *Annales du commerce extérieur*, quelles sont les relations commerciales du Japon avec la Hollande.

Le commerce que la Hollande fait avec le Japon n'est plus ce qu'il était au commencement du dix-septième siècle, au temps où florissait la puissante Compagnie des Indes ; il a beaucoup diminué depuis, et ne s'élève maintenant qu'à environ £120,000 stg. Deux bâtiments expédiés chaque année de Batavia à la petite île de Décima, située en face du port de Nangasaki, suffisent aux échanges effectués pour le compte d'une Compagnie qui afferme le privilége du commerce japonais à raison de £2,500 stg. par an.

Le commerce général, aussi bien que le commerce particulier, est fort compliqué dans la factorerie hollandaise de Décima. Cependant ce dernier est beaucoup moins restreint que le premier, quoiqu'il soit soumis à un droit de 35 pour cent dont le commerce général est exempt. Cette circonstance provient de la nature des articles d'importation.

Tandis que le gouvernement ne fait expédier à Décima que les produits coloniaux et ceux des manufactures anglaises et indiennes, le commerce particulier y envoie des objets de luxe dont la vente offre de plus grands avantages. Les principaux articles d'importation sont : 1° parmi les matières brutes, denrées ou produits naturels, le benjoin, le bleu de Prusse, l'ambre, l'huile de Cajeput, le corail rouge, le quinquina, le chocolat, l'huile de coco, le sulfate de soude, les noix de galle, les liqueurs, les amandes, l'huile d'olive, l'opium, le safran, la térébenthine de Venise, les nids d'oiseaux ; 2° parmi les articles fabriqués, les cuirs dorés du Maroc et de la Perse, les passementeries, les papiers de tenture, les gravures et lithographies, les ouvrages en plaque, la fausse bijouterie, les objets en fer-blanc et en tôle, les armes à feu, la coutellerie, les instruments de chirurgie et d'optique, la verrerie, etc.

Les articles d'exportation pour le compte du gouvernement consistent presque exclusivement en cuivre affiné (10,000 à 12,000 piculs de 125 livres) et en camphre. Ceux que le commerce particulier exporte sont les étoffes de soie, les meubles en laque, la porcelaine, les parasols et autres objets recherchés en Europe.

On peut aisément prédire le résultat qu'obtiendra une démonstration qu'appuient huit bâtiments armés en guerre, savoir : un vaisseau de ligne, trois frégates à vapeur et quatre corvettes, véritable escadre ne portant pas moins de 219 bouches à feu ; et, de même que la Chine a fini par s'ouvrir devant les coups de canon de l'Angleterre, de même la Japon ne saurait manquer de céder aux arguments irrésistibles que vont employer les Américains. Le procédé peut paraître d'une énergie quelque peu brutale ; il l'est toutefois moins, en fait, que le barbare usage de ces nations d'Orient, qui s'opiniâtrent à interdire aux marines étrangères l'accès de leur littoral, et tiennent constamment en dehors des progrès matériels du monde européen des pays vastes et fertiles et d'innombrables populations.

L'élévation de l'escompte en Anglererre.

La mesure par laquelle la Bourse d'Angleterre vient d'élever son escompte de 2 0/0 à 2 1/2 0/0 mérite de fixer l'attention, car elle a un rapport direct avec la *situation* financière de tous les pays de l'Europe, et particulièrement de la France.

Les capitalistes anglais étaient loin de s'attendre à cette élévation du prix de l'escompte, qui a produit une certaine sensation dans la cité de Londres, et l'on a recherché quels étaient les motifs qui avaient décidé les directeurs de la banque d'Angleterre à cette mesure dans un moment où les chargements d'or affluent chaque semaine par les bâtiments venant de l'Australie, et viennent augmenter l'encaissement métallique de la banque.

Il résulte pourtant de toutes les lettres de commerce de Londres que les capitaux sont devenus beaucoup plus rares en Angleterre depuis six semaines. Des compagnies nouvelles de toute espèce se sont formées et ont fait appel aux capitalistes. Il s'est passé à cet égard, de l'autre côté du détroit, à peu près ce que nous voyons chaque jour à la Bourse de Paris, où les émissions de nouvelles actions se multiplient avant que les titres d'aucune de ces entreprises aient eu le temps de se classer entre les mains de détenteurs spéciaux.

Les spéculateurs anglais se sont en outre intéressés à un grand nombre d'entreprises du continent. Ils sont entrés pour une large part dans la formation des compagnies de chemins de fer en France, en Italie, en Espagne, en Suède et en Belgique. Ils se sont livrés à d'immenses opérations sur les grains et les farines. Les entrepôts se trouvaient dégarnis de matières premières et de marchandises de toute nature, et les importations ont augmenté depuis plusieurs mois dans une proportion considérable. Toutes ces circonstances ont fait sortir d'Angleterre une masse de capitaux qui n'a pas été remplacée par les arrivages d'or de l'Australie. Il en est résulté une baisse continuelle dans le cours des changes. Le papier sur Londres est devenu plus abondant qu'il ne l'avait jamais été sur tous les marchés de l'Europe. Le change de Londres sur Paris, qui était au mois de juillet dernier de 25 30, est tombé à 25, et on en a même négocié au-dessous de ce taux.

Voici maintenant quel a été l'effet de ces importations de marchandises, de ces placements de capitaux à l'étranger, sur la situation de la banque d'Angleterre, depuis le mois d'avril jusqu'au moment actuel. Le 22 avril de l'année dernière, lorsque la banque s'est décidée à réduire le taux de son escompte à 2 0/0, son encaisse métallique était arrivé au chiffre de 19,587,670 livres sterling ; les valeurs en portefeuille s'élevaient à 23,782,000 et les billets en circulation à 22,805,000. Ce qui prouve que la banque avait compris la position de la place à cette époque, c'est que le numéraire continua à y affluer pendant plusieurs mois sans qu'il y eut une augmentation équivalente sur les valeurs en portefeuille. Ainsi, le 24 juillet, l'encaisse était parvenu à 22,065,349 liv., et les valeurs en portefeuille ne s'élevaient encore qu'à 24,013,728 liv. Mais depuis quelques mois, les variations dans ces deux chapitres importants, ont suivi un mouvement inverse, et l'on a pu cependant constater qu'il était arrivé directement de l'Australie et de la Californie des chargements nombreux d'or, qui auraient dû accroître encore l'encaisse ; s'il n'avait pas été puisé dans une proportion plus rapide. Du mois de juillet à la fin de décembre, l'encaisse a diminué de plus de 2 millions sterling, tandis que les valeurs en portefeuille ont augmenté pendant la même période, de 5 millions 1/2. Les chiffres suivants indiquent d'un coup d'œil cette marche inverse entre les entrées du numéraire et les valeurs du portefeuille de la banque d'Angleterre :

1852.	Encaisse métallique.	Portefeuille.
—	—	—
22 avril.....	19,587,670 l. st.	23,782,000 l. st.
24 juillet.....	22,065,349	24,013,728
18 décembre.	21,165,221	26,765,721
24 décembre.	20,794,190	27,545,640
1853.		
1er janvier...	20,527,662	29,284,447

En avril, le numéraire, quoique de 25 mille de francs au-dessous du chiffre actuel, augmentait rapidement ; maintenant il diminue chaque semaine malgré les grandes importations directes. En avril, les valeurs en portefeuille étaient de 5 millions 1/2 moins élevées qu'en ce moment, et elles tendaient sans cesse à diminuer ; elles ont, depuis six semaines, une tendance toute contraire, et qui ne paraît pas prêt de s'arrêter.

La banque d'Angleterre n'espère pas sans doute que l'élévation du taux de l'escompte à 2 1/2 0/0, arrêtera le mouvement des capitaux vers le continent ; ce serait chercher en même temps à restreindre les opérations du commerce britannique ; ce serait vouloir déterminer une prompte révolution dans la valeur relative des métaux précieux, en accumulant les richesses inouïes qui affluent de l'Australie et de la Californie par tous les vaisseaux venant de ces Eldorados modernes. Elle espère seulement modérer l'émigration des capitaux, et suivre le taux actuel des capitaux, qui est plus élevé sur le marché de Londres qu'il ne l'était il y a six mois.

Les conséquences pour l'Europe des émigrations continuelles de capitaux de l'Angleterre, c'est qu'une grande partie des richesses australiennes et californiennes, après avoir été transportées sur les marchés anglais, tendent à se répandre dans toute l'Europe ; elles ont contribué à faire baisser en France le taux de l'intérêt et à faciliter les grands travaux publics et les vastes entreprises industrielles ; elles ont déjà permis à l'Autriche de remédier en partie aux dangers de son papier-monnaie. L'or est devenu plus abondant sur tous les marchés de l'Europe, et il a servi à développer de tous côtés une activité extraordinaire dans toutes les branches de l'industrie.

Alp. Lauvray.

Police et misere de Londres.

On lit dans les journaux de Londres du 8 janvier :

“ Le capitaine Hay, un des commissaires de la police de Londres, a fait un rapport intéressant sur les garnis de la capitale ; on y voit que 3,300 individus tenant des garnis où 50,000 personnes logent la nuit, sont sous la haute et active surveillance de la police.

“ Dans le bas quartier de Westminster, un homme loge vingt jeunes femmes tombées dans la plus affreuse détresse. La manière brutale dont il leur parle, même devant les agents de police, prouve que ces malheureuses sont entièrement à sa merci. Quand elles ne le paient pas, il les meurtrit de coups. Dans ces affreux repaires, hantés par les voleurs, on joue constamment aux cartes ; c'est un lit qui sert de table. Une partie du lit est occupée par des femmes presque nues. La police n'entrerait là qu'en tremblant, sans le respect pour l'autorité, qui est une sauvegarde pour ses agents. Les officiers de police ont trouvé, dans une seule chambre, trente personnes, hommes et femmes (presque tous Irlandais), buvant, jurant, et querellant, se livrant aux jeux les plus obscènes. Sur un grabat, dans un coin, une vieille femme à peine vêtue fumait sa pipe. Dans une chambre, sur un lit, était étendu un cadavre. On l'avait orné de rubans. Autour du corps, on buvait, on chantait ? Pas de vitres, point de portes. Les habitants ont à peine l'air de s'en apercevoir.

“ Après minuit, dans une maison sise Church-lane, dans le quartier Saint-Giles, on a trouvé trente-sept hommes, femmes et enfants, couchés pêle-mêle sur le plancher comme des animaux ; il n'y avait d'air que celui qui pouvait venir par la cheminée. Une seule maison garnie dans Pheasante-court, de Gray's-Innlane, renfermait dix-sept familles, outre les logeurs, en tout soixante-dix-huit personnes. Une autre maison contenait vingt-et-une familles, en tout cent trois personnes, maris, femmes, enfants, frères et sœurs ; tous sont couchés pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. Il serait bien important de songer sérieusement à construire des modèles de maisons d'habitation pour les pauvres. La plupart des malheureux qui passent la nuit dans ces bouges, trouvent encore de l'argent pour acheter des liqueurs. Les agents se retirent de ces lieux infects avec leurs vêtements couverts de vermine. Quant aux fosses d'aisance, ce sont des foyers pestilentiels, par suite de l'extrême malpropreté qui y règne. On ne sait pas comment tous ces êtres humains peuvent résister aux effets des exalhaisons fétides qui s'en échappent. ”

Nous publions, selon la demande qui nous en est faite la lettre suivante, datée de Saint-Léon, 11 février 1853.

“ M. le rédacteur,

“ Un ami de M. Turcotte, dans cette paroisse, vient de recevoir six beaux numéros du *Journal des Trois-Rivières* (port payé,) et j'apprends que douze numéros ont été envoyés à la Rivière-du-Loup. Il faut bien que M. Turcotte prenne le moyen d'envoyer gratis son petit journal, car personne n'y souscrit.

“ C'est une affaire bien décidée, dites-vous, M. Turcotte ; oui, monsieur, c'est une affaire bien décidée que vous ne pouvez répondre au défi que je vous ai porte dans ma lettre du vingt-six janvier dernier, et malgré vous il vous faut en accepter les conséquences, qui sont assurément très humiliantes pour le digne représentant du comté de Saint-Maurice.

“ Pour donner le change, vous voudriez me faire petit, et tout petit....si bien que ce mot n'est pas répété moins que neuf fois dans votre sublime article ; c'a vous sied bien, car vous êtes grand homme, vous M. Turcotte : et c'est pour cela, je suppose, que la voix publique vous a proclamé la “ teigne et la rogne ” des Canadiens-Français.

“ Vous esseyez du ridicule.... Ah ! pour le coup, c'est votre arme ! et puis, c'est un moyen comme un autre de faire de la blague. Continuez, mon cher monsieur, à faire de l'esprit dans votre petit journal ; peut-être deviendrez-vous si fin que, laissant la position dégradante de sept degrés que vous avez prise vous-même depuis longtemps, vous pourrez par un noble effort, monter de quelques degrés, et puis passer.... !

“ Il n'est pas vrai que j'aie insulté, comme vous le prétendez, les sept-huitième des électeurs présents à l'assemblée, en les traitant de claqueurs et de braillards ; à moins que vous, M. Turcotte, auriez décidé dernièrement que le mot “ compagnie ” veut dire tout un parti, voir même tout un comté ! Vous voudriez vous faire un cheval de bataille de cette prétendue insulte, pour rallier autour de vous les électeurs, et retenir votre popularité qui s'en va. Mais détrompez-vous, les personnes réfléchies savent à quoi s'en tenir. C'est mieux compris que vous ne le pensez, que j'ai voulu parler de votre bande de meneurs qui s'étaient concertés ensemble et qui avaient décidé, dans leur grande sagesse, d'imposer silence à quiconque voudrait dire un mot contre leur digne représentant. Bien plus, ces zelés défenseurs devaient précipiter au bas de l'estrade l'impudent qui aurait osé persister.

“ Quant aux sept-huitième, cette assertion n'est pas plus vraie que la lettre vue au bureau du gouvernement : la cinquième résolution n'a passé qu'à une faible majorité ; et j'ai vu depuis, plusieurs personnes respectables, qui m'ont avoué que jamais elles n'auraient supporté cette cinquième résolution, si elles en eussent bien compris la portée. Et puis, mon cher monsieur, s'il vous faut des preuves, je vous en promets toute de suite sans attendre en temps et lieux.

“ Que dire, M. le Rédacteur, de la magnifique correspondance, signée “ plusieurs électeurs ” ? qu'elle sent le GRAND MAITRE de sept lieus à la ronde ! Oh ! oui vraiment, ça vaut bien le sublime article éditorial, et peut-être quelque chose de mieux ; car deux acolytes remarquables y étaient comme assistants. On y remarque les mots gentils et polis de “ bête, rodomont, gardien d'enclos, ” et d'autres encore dignes de figurer au répertoire du Grand Maître ; Et puis, pardessus tout, c'est encore le mot “ petit ” .... répété jusqu'à onze fois. Oh ! qu'ils sont grands ces braves correspondants ! aussi il y en a un qui porte la noble moustache, et l'autre, me dit-on, suit toujours à l'aide d'un suçon. Voilà bien les deux courageux champions qui prétendent, de concert avec le digne représentant du comté que j'ai insulté les trois quarts et demi de l'assemblée, que je respecte, je ne crains pas de le dire, tout autant qu'eux. Mais, mes bons amis, ne seriez-vous pas, par hasard, de ces vaillants meneurs que j'ai justement qualifiés de claqueurs ? Si vous trouvez après tout que ça vous fait bien, pas de gêne.

“ Je vous demande pardon, M. le rédacteur, pour la longueur de cette correspondance, et j'ôse vous prier de lui donner une place dans le prochain numéro de l'*Ere Nouvelle*.

“ J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
avec considération,
Votre très humble et
Obéissant serviteur,
“ Geo. Caron. ”

Le Mariage a Notre-Dame de Paris.

De grands préparatifs se font pour la célébration du mariage de S. M. l'empereur dans la métropole de Paris. Les plans de décoration de l'église Notre-Dame ont été présentés à S. M. qui les a approuvés. Voici quelques renseignements sur la décoration intérieure de l'antique cathédrale.

Le maître-autel sera reporté en avant du chœur, à la place qu'occupe la grille qui le ferme. Un peu en arrière sera établi un jubé de style gothique fleuri. Ce jubé, formé d'une multitude d'ogives terminées en clochetons, au milieu desquelles seront placées des statues dorées, sera supporté par trois grandes ogives.

Toutes les baies et dentelures de cette décoration, d'une architecture bien étudiée, seront éclairées par des flots de lumières partant du chœur, où seront établis les orchestres. Un superbe dais sera suspendu au-dessus du maître-autel, devant lequel seront placés les prie-Dieu de LL. MM. II.

Au côté gauche de l'autel sera placé le siége archi-épiscopal.

Les bas-côtés qui font le tour du chœur seront fermés des deux côtés; on y élèvera deux étages de tribunes destinées aux dames de la cour. La décoration de ces tribunes sera dans le même ordre d'architecture que le jubé et sera reliée avec lui par une suite d'ogives et de statues. Des tentures en velours cramoisi décoreront ces tribunes.

A droite et à gauche de la croisée de l'église seront établies des estrades en amphithéâtre pour les grands corps de l'état et pour les hauts fonctionnaires.

Quelques degrés seront disposés en avant de l'autel, sur toute la largeur, et là seront placés les grands officiers de la maison impériale.

Toute une décoration, dans le même style que celle du jubé, sera établie dans la nef jusqu'à la hauteur des galeries.

Un porche dans le style ogival sera érigé à la façade de l'église, en dehors, et disposé de manière à ce que les voitures puissent arriver à couvert.

Les côtés de la place seront décorés dans le même style. (*Constitutionnel.*)

Sommaire des annonces nouvelles.

Vente de beurre.—W. Meyer.

Éléments de Géographie moderne.—J. & O. Crémazie.

Maison à louer.—J. Henderson & Cie.

Do do.—P. Roy.

Avis au public.—Jos. Larose.

Demande d'un bateau à vapeur.

Aux personnes prises du rhume, de la doux et de l'enrouement.—John Stiven.

CANADA.

QUEBEC, 19 FÉVRIER 1853.

Si le pouvoir payait pour se faire démolir, il ne saurait être mieux servi qu'il l'est par ses organes les plus dévoués; et pourtant ceux-ci sont payés pour le défendre et pour l'étayer.

Ces organes ont tant écrit, qu'ils ont appelé la tempête sur le vaisseau de l'État.

Le *Canadien* dit "qu'il est évident que le *Journal de Québec* voit avec chagrin la dépêche du bureau colonial au sujet des réserves du clergé."

Cette assertion est tout bonnement une calomnie, puisque nous avons invariablement réclamé ce droit de législation pour toutes nos questions de politique canadienne, et pour cette question des *réserves* en particulier.

Si le *Canadien* ne peut trouver la moindre variation, ou simplement une velléité de changement dans notre manière de voir sur ce point, qu'il la montre, si non qu'il avoue qu'il a voulu tromper ses lecteurs pour un motif qu'ils devineront.

Mais voici quelque chose de bien autrement merveilleux :

Si, dit-il, l'on entretient quelque méfiance en Angleterre à cet égard, ce que nous ignorons cependant, cette méfiance trouve sa justification dans les démarches et efforts du *Journal de Québec* et consorts pour faire fouler aux pieds la foi publique en ce qui regarde le chemin du Nord."

Voilà donc, parce que vous avez demandé un chemin de fer, habitants de la rive Nord du Saint-Laurent, que le gouvernement impérial, en vous redonnant le pouvoir de régler la question des réserves, fait des restrictions pour protéger *les droits acquis !*

C'est d'une désolante ineffabilité !

La plus simple intelligence se fut dit : Si le gouvernement canadien se fût tenu dans la question alors en débats, et n'et pas déclaré solennellement qu'il séculariserait les réserves, le gouvernement impérial n'eût pas eu d'appréhensions, et sa mesure eût été probablement aussi large que l'acte de 1791.

Voilà l'appréciation logique de la conduite du ministère des colonies.

Ce ministre déclare vouloir assuoir sa mesure sur l'acte constitutionnel de 1791 ; mais cet acte ne contenait pas de semblable restriction et le gouvernement impérial en avait confié l'opération entière à la prudence et à la sagesse des deux législatures canadiennes.

Pourquoi donc ces restrictions qui enlèvent à la politique impériale tout élan, toute noble impulsion ?

Pourquoi donner à une colonie naissante et inexpérimentée des pouvoirs sans limites, et pourquoi, sous le regard même de ces déclarations, lui imposer des bornes offensantes, quand elle a grandi suffisamment en intelligence, en expérience, en nombre et en richesses pour se gouverner elle-même ?

Le plutôt cette question des réserves sera réglée, le mieux ce sera.

Le *Mail*, de Niagara.

Nous avons déjà plus d'une fois prouvé que le parti clear-grit, avec lequel nos ministres Bas-Canadiens ont fait alliance, est le pendant du socialisme européen ; que non-seulement il désire réformer ce qu'il peut y avoir de défectueux dans notre constitution ou nos lois politiques, mais qu'il en veut à nos institutions religieuses et à notre religion elle-même.

Le *Mail* du 9 courant, nous fournit une nouvelle preuve de cette haine des clear-grits contre la religion catholique. Dans un article intitulé pompeusement : *Le martyr Francesco Madiai*, on y lit en effet ce qui suit :

"L'offense de ce "vertueux vieux couple," (le mari ayant 54 ans et la femme 46), est simplement *d'avoir professé la foi protestante et d'avoir lu la Bible dans sa propre maison !*........ Et le grand Duc de Toscane, *avec la sanction et, sans doute, à l'instigation de la Cour de Rome*, a proclamé sa détermination de noyer dans ses États le protestantisme dans le sang de ses partisans. Si des verges et des chaînes ne suffisent pas, il se servira du sabre et des bûchers. L'*Eglise*, quelque soit son esprit à l'étranger, montre en Italie le même esprit de persécution qui, il y a 300 ans, fit brûler Smithfield ; protégée par les légions de la France et de l'Autriche, elle donne libre cours à son esprit rancunier et bigot. Elle fait une guerre religieuse qui finira par sa destruction...... Et bien plus, qu'elle se tienne pour bien avertie que le protestantisme est maintenant *trop puissant* pour laisser *nulle part* des hommes et des femmes être torturés et mis à mort pour avoir lu la Bible, et on verra avant longtemps que, même en Italie et jusque dans Rome, on les protégera."

C'est ainsi que le *Mail*, journal clear-grit et un des plus chaleureux appuis du ministère actuel, parle de l'église catholique. C'est en faisant des allégués aussi faux qu'il veut démontrer que le parti clear-grit entend respecter la croyance religieuse des quatre-cinquièmes de la population Bas-Canadienne !

Il est bon que les habitants du Bas-Canada prennent de nouveau note des ces bienveillantes et tolérantes dispositions du parti Haut-Canadien avec lequel nos ministres Bas-Canadiens ont cru devoir et pouvoir s'allier, et auquel ils n'ont pas craint de confier le gouvernement du pays.

Quant au fait même qui a fourni au *Mail* l'occasion de déverser le venin de la calomnie et du fanatisme sur l'église catholique, nous nous permettrons les remarques suivantes.

Madiaï et sa femme *n'ont pas été condamnés par les tribunaux civils de la Toscane, pour avoir fait profession de protestantisme et pour avoir lu la Bible.*

Mais ils ont été condamnés pour avoir tenté de suborner ou pervertir des *mineurs* quant à leur foi religieuse !

Les lois de la Toscane sur ce point ne sont-elles pas d'accord avec le sentiment universel ? Quel est l'homme, en effet, sincèrement convaincu de la vérité de sa religion, qui consentit à laisser le premier individu venu tenter d'en imposer à son enfant et profiter de son inexpérience et de sa faiblesse pour lui faire embrasser une croyance différente de celle de son père ?

Que dirait, par exemple, le rédacteur du *Mail*, si un prêtre catholique, choisissant le moment où le rédacteur serait absent de chez lui, engagerait son fils, âgé de 12, 14 ou 15 ans, à quitter le protestantisme et à se faire catholique ?

Il jetterait le cri d'alarme, et il faudrait voir le *joli sort* qu'il réserverait et qu'il demanderait au parlement de faire à ces *exécrables et entreprenants papistes !*

Que dirait aussi le rédacteur du *Globe*, si un ministre Mormon, profitait de son absence, pour convertir son fils ou sa fille mineure à la "fanatique imposture" du Mormonisme, comme l'appelle le *Globe* ?

Il pétitionnerait le parlement et essayerait d'y faire passer une loi punissant très-sévèrement ces "méchants" Mormons pour leur condamnable entreprise.

Et le *Mail* et le *Globe*, et toute la presse clear-grit trouvent très mal que les lois de la Toscane viennent au secours de l'inexpérience et de la faiblesse des enfants-mineurs !

Ils ont deux poids et deux mesures. Ce qui est bon, ce qui est juste, ce qui est raisonnable pour tous les autres hommes, cesse de l'être pour eux dès qu'il s'agit des catholiques.

Inutile d'ajouter que l'église catholique n'a jamais approuvé ceux qui versaient le sang de leurs frères. Elle a toujours prêché à l'homme la charité envers ses semblables, et bien loin d'engager à persécuter ceux qui lisent l'Evangile, elle le leur laisse entre les mains, et en permet la traduction dans toutes les langues.

Les faux allégués du *Mail* de Niagara ne lui ont donc servi qu'à manifester de nouveau ses sentiments de *tolérance* et de *libéralité !* Ils lui ont fourni une nouvelle occasion de prouver aux Bas-Canadiens que nous avions raison de nous élever contre l'alliance monstrueuse à laquelle consentaient nos ministres du Bas-Canada.

Le *Mail* n'est ici, après tout, que l'organe de son parti, qui, aujourd'hui, est le parti ministériel Haut-Canadien, et qui demande la sécularisation des réserves du clergé, l'abolition des *rectories*, la représentation basée sur la population totale de la province, la cessation des incorporations religieuses, l'abolition des fêtes légales, et les écoles mixtes ! !

Après avoir lu l'article qui précède, nos lecteurs aimeront peut-être à avoir quelques détails sur Madiaï et sa femme, que la presse clear-grit du Haut-Canada prend sous sa protection spéciale. Le *National Democrat*, journal *protestant* des Etats-Unis, va les leur fournir :

"Madiaï, dit-il, paraît avoir été pendant plusieurs années un *courrier*. Or, quiconque sait quelque chose de l'Italie, ne peut ignorer les *qualités* générales de la classe à laquelle appartenait Madiaï. Elles sont de fait à peu près analogues à celle des membres de ces Tribus Indiennes qui, par leurs rapports avec les hommes civilisés, acquièrent tous les vices de ceux-ci sans prendre quelqu'une de leurs vertus. Et en Italie, la plupart des *courriers* gagnent leur pain quotidien en se faisant les agents de maisons infâmes, et les courtiers de la chasteté des femmes. Tel était Madiaï, *depuis longtemps et favorablement connu* d'une certaine classe libertine, d'aristocrates voyageurs anglais............ *La signora Madiaï paraît avoir été élevée dans une école de moralité à peu près semblable.* Elle était la fille de chambre d'une dame anglaise, et dans cette position elle eut, sans doute, souvent occasion de devenir tout-à-fait familière avec les Saintes-Ecritures.

"Au bout de quelque temps, nous voyons ces convertis abandonner leur ancienne ligne d'affaires, et entrer dans une nouvelle carrière. En un mot, nous les voyons convoquer des *assemblées de prières* et de *revivals*, et s'annoncer comme prédicateurs et instituteurs de la vraie foi. Pendant un temps, le gouvernement ne prit nulle connaissance de ce qui se passait, et si la famille Madiaï s'était tenue dans les bornes de la tolérance protestante, nous n'aurions pas eu à consacrer tant d'espace à son histoire. Mais non content d'adorer Dieu comme ils le désiraient, les Madiaï voulurent faire de la propagande, convertir toute l'Italie et même le Pape, et renverser toute l'Eglise et l'Etat de Toscane ; ils devinrent aussi pour ce pays-là une nuisance publique, et furent logés en *lieu sûr*........

"Nous protestons contre les doses d'absurdité et de mensonges telles que celles que l'on a administrées en gros, hier au soir, au *Metropolitan Hall* (*à une assemblée de personnes sympathisant avec Madiaï*). Le moins que nous en pouvons dire, c'est que ça été une insulte à l'intelligence des hommes de bon sens, et une tentative futile d'arracher une expression de sympathie à un peuple généreux et charitable. Nous sommes las de la conduite de ceux qui, ayant quelques fins personnelles ou égoïstes à servir, en imposent continuellement au peuple Américain. Nous sommes las des déceptions et des mensonges honteux que l'on vend souvent dans des démonstrations publiques, aux noms prostitués de la liberté et de la religion. *Il n'est pas vrai que la famille Madiaï ait été emprisonnée pour avoir lu la Bible. Et nous ne faisons que nous rendre ridicules aux yeux du genre humain, en témoignant notre compassion pour un pareil tissu de mensonges.*"

Nouvelles d'Europe.

M. P.Garneau, de la maison L. et C. Têtu et Cie. a eu l'obligeance de nous adresser de nouveau, quelques journaux anglais et entre autres le *Times* de Londres dont nous traduisons ce qui suit :

FRANCE.—L'empereur a fait les nominations suivantes dans la maison de l'impératrice. La princesse d'Essling, grande maîtresse du Palais ; la duchesse de Bassano, dame d'honneur ; la comtesse Gustave de Montebello, madame Feray, la vicomtesse Lezay-Marnezia, la baronne de Pierres, la baronne de Malaret, et la marquise de Las Marismas, dames du Palais : Le comte Tascher de la Pagerie, sénateur, grand-maître du Palais ; le comte Charles Tascher de la Pagerie, premier chambellan ; le vicomte Lezay-Marnezia, chambellan ; et le baron de Pierres, ecuyer de l'impératrice.

Le *Moniteur* publie un décret convoquant le sénat et le corps législatif pour le 14 février. D'autres décrets nomment M. Mesnard, premier-président, et M. Drouyn de L'Huys, les généraux Baraguay d'Hilliers, le général Regnaud de Saint-Jean d'Angely, vice-présidents du sénat ; MM. Billaud, président, MM. Schneider et Réveil, vice-présidents, et le général Vimeux et M. Hebert, questeurs du corps législatif pour 1853.

Les journaux ministériels disent tous que les populations des départements ont donné des marques non équivoques de leur satisfaction du mariage de l'empereur.

AUTRICHE.—Vienne, 23 janvier—Il neige abondamment ici depuis 24 heures ; le thermomètre est au degré de congélation. La santé publique est très-mauvaise. Les hôpitaux qui, d'ordinaire, ne comptent que 1,470 patients, contiennent 2,038 malades.

La réduction de l'armée Autrichienne dont on a tant parlé, se borne au licenciement de la réserve de l'artillerie en Hongrie.

ITALIE.—Le *Buona Novella*, journal protestant publié en Italie, contient deux lettres, l'une de Francesco, et l'autre de Rosa Madiaï.

(On est assez tolérant en Italie pour permettre la publication d'un journal protestant. Il fut un temps qui n'est pas encore bien éloigné où les catholiques, dans la tolérante Angleterre, n'auraient pas osé se permettre d'avoir un journal ayant une couleur *papiste*. Quant aux histoires que les journaux protestants débitent sur la sévérité, la cruauté de l'emprisonnement de Madiaï et sa femme, il paraît que la surveillance que l'on exerce sur eux est assez douce, puisqu'ils peuvent écrire des lettres à *leurs chers frères en Christ*.)

ESPAGNE.—Le comité électoral de l'opposition modérée était sur le point de se fermer en conséquence des deux dernières circulaires ministérielles.

LONDRES.—28 janvier.—Actions du chemin de fer du *Great Western* (Canada)—Prime 15¼
" Québec et Richmond, do 5¼

M. Pierre Plante, traversier entre le Bout de l'Isle et Québec, veut substituer à ses bataux et à ses chaloupes un bateau à vapeur qui donnerait incomparablement plus de comfort aux passagers et permettrait de voyager entre l'Ile d'Orléans et Québec, à toutes les heures du jour, sans avoir à attendre le vent ou l'heure propice de la marée.

Déjà les cinq paroisses de l'Ile d'Orléans lui ont souscrit, pour cet objet, près de £500 qu'il devra leur remettre graduellement avec son gain.

Mais cette somme, on le sait, n'est pas suffisante, et, comme l'Ile d'Orléans est un lieu de résidence, de promenade magnifique en été, pour les habitants de la ville qui recherchent dans cette saison le repos et les charmes de la campagne, et comme un bateau à vapeur donnerait aux hommes d'affaires le moyen de se rendre de bonne heure le matin à la ville et de retourner le soir à la résidence de leurs familles, après l'heure des affaires, nous invitons les citoyens de Québec à encourager cette entreprise avec libéralité.

Les deniers qu'ils avanceront ne seront que prêtés, et le bateau à vapeur pourra être assuré à leur compte.

Du reste, M. Plante est recommandable sous tous les rapports, et son honnêteté et son esprit d'entreprise sont une garantie certaine de succès.

Le champ qu'il a à exploiter est d'ailleurs neuf et plein d'avenir.

On écrit de Québec, le 13 février, au *Pilot*, de Montréal :

"....Je n'ai pas appris qu'aucune des mesures ministérielles annoncées avant l'ajournement allait être abandonnée ; il y a des doutes, cependant, au sujet du bill de l'Université. Une question importante qui doit être tranchée de suite, est celle des écoles séparées dans le Canada-Ouest. Les églises catholique et anglicanne se sont entendues, et sont conséquemment d'accord à ce sujet....

"Les traitements des différents officiers de la douane de ce port ont été augmentés recomment, excepté celui du collecteur. Par exemple, celui du visiteur du port, l'honorable M. Massue est maintenant de £400 par année. On dit que cette mesure de libéralité, mieux de justice, s'étend dans la même proportion à ceux de votre maison de douane, beaucoup plus occupée et plus productive, et à plusieurs autres ports de la province, dans la mesure de leur contribution au revenu provincial....

"On dit généralement depuis quelques jours, qu'il y aura révision de la liste civile touchant les salaires des ministres ou celui de quelques-uns d'eux.

"Un autre on-dit est que M. Caron va monter presqu'immédiatement sur le banc pour y remplacer le juge Bacquet qu'on dit infirme sans retour."

TROUBLES A SHERBROOKE.—Il paraît que le 15 de ce mois une émeute eut lieu parmi les travailleurs du chemin de fer, près de Compton. Les officiers du schérif, envoyés pour arrêter les émeutiers, furent brutalement battus, et obligés de s'enfuir. Ils y retournèrent bien armés la nuit suivante, mais furent de nouveau très-maltraités : un d'entre eux eut le crâne fracturé, un autre eut quelques côtes cassées. On dit que les travailleurs sont au nombre d'environ quatre cents. Les chars destinés pour Montréal furent arrêtés par les autorités de Sherbrooke pour porter à Montréal une demande de troupes. On craint que les chefs de l'émeute n'aient gagné l'autre côté de la frontière.

Par voie télégraphique.

La ligne télégraphique d'Halifax nous transmet les nouvelles qui suivent apportées par l'*America*, parti de Liverpool le 5 du courant :

ANGLETERRE.—Les nouvelles politiques y sont sans intérêt.

M. Cobden ayant dit dans un discours qu'il parierait £10,000 contre un chelin, que les Français ne tenteront pas d'envahir l'Angleterre, le général Brotherton a accepté ce pari.

Lord Melbourne est mort le 29 janvier, âgé de 70 ans.

On parle d'établir une milice navale.

Pries le faussaire, a été condamné à la déportation à vie.

Le cardinal Newman a été condamné à payer à la reine une amende de £100 dans la cause d'Achilli.

FRANCE.—Le mariage civil de l'empereur Napoléon avec Mlle. Eugénie de Montijo, a eu lieu aux Tuileries, le 30 au soir, devant le ministre d'Etat. L'impératrice après le mariage a été immédiatement ramenée au palais de l'Elysée, qu'elle habite, accompagnée du grand maître des cérémonies, de l'ambassadeur d'Espagne, de deux dames d'honneur et de la comtesse sa mère. Une salve d'artillerie a annoncé le retour de l'impératrice à l'Elysée qu'elle avait quitté avec le même cérémonial pour se rendre au palais des Tuileries.

Le lendemain, dimanche, le mariage religieux a été solennisé dans l'église Notre-Dame par l'archevêque de Paris. Les rues étaient ornées et pavoisées et une foule immense de peuple se pressait dans les rues que devait parcourir le cortége impérial. Comme la veille, l'impératrice, partie de l'église pour se rendre au palais des Tuileries, a été accueillie par les vivats de la foule. Quelques minutes après son arrivée aux Tuileries, l'empereur a paru, donnant la main à l'impératrice et après avoir tous deux pris place dans le carosse, le cortége s'est dirigé vers la cathédrale dont l'intérieur était extrêmement brillant. Leurs Majestés furent reçues par l'archevêque de Paris, prirent place sur le trône préparé et l'archevêque commença immédiatement la cérémonie du mariage suivant le rit de l'église romaine.

L'empereur paraissait parfaitement bien et satisfait, et la mariée, au dire de tous, était très belle. Le chœur entonna ensuite, le *Domine Salvum* etc. qui fut suivit du *Te Deum*. La cérémonie terminée, les salves d'artillerie, les roulements des tambours, les fanfares des trompettes, les acclamations du peuple et de l'armée et par dessus tout, le bruit du bourdon de Notre-Dame annoncèrent que l'empereur Napoléon III était marié. Le cortége quitta la cathédrale et retourna aux Tuileries au milieu des acclamations et des vivats du peuple. Le soir, Paris était illuminé. L'empereur et son épouse ont quitté les Tuileries pour St. Cloud. Les fêtes en l'honneur du mariage se succèdent chez les ministres et les autres grands fonctionnaires de l'Etat.

L'empereur a remis à l'impératrice un portefeuille contenant 250,000 francs, pour tenir lieu de la bourse offerte en pareil cas. L'impératrice a distribué cette somme en charités.

On croit que le ministère va être tellement modifié que, des ministres actuels, il ne restera que Ducos, ministre de la marine, et Fould, ministre d'Etat.

Une lettre qu'on attribue au général Changarnier, circule dans les cercles légitimistes. Cette lettre énonce l'opinion qu'une guerre européenne est inévitable. Mais l'authenticité de cette lettre est douteuse.

Le *Morning Advertiser* de Londres, dit qu'un paquet contenant 80 lettres a été volé dans les appartements privés de l'empereur. Les soupçons se portent sur M. Hesnard. Ces lettres qui compromettent les premiers hommes de France, sont, croit-on, entre les mains des princes d'Orléans. On offre 200,000 francs pour leur restitution.

RUSSIE.—Des détachements considérables de troupes se dirigent sur les frontières turques.

MARCHÉS ANGLAIS.—*Céréales*.—Fleur, baisse, 1s. par quart. Blé, 3d. par 70 lbs. Fleur de l'Ouest, 25s. de Baltimore et Philadelphie, 26s. à 28s. 6d. de Ohio, 25s. à 27s. do sure, 22 à 23s. 6d. Blé blanc des Etats-Unis, 7s. à 7s. 3d. do rouge et mêle, 6s. 6d. à 7s.

ALCALIS.—Potasse, 26s. 9d. Perlasse, 27s. 6d. à 28s.

MARCHÉ MONÉTAIRE.—Consolidés fermés à 99⅛. On s'attend qu'avant avril, la banque élèvera le taux d'intérêt à 4 p. 100. Aigles, valeur 76s. 3d. st. Nouvelles piastres (*dollars*), 4s. 11⅝. Or, poids légal, en demande à 77s. 9d. Espèces en banque, augmentées de £250,000.

Bons américains en demande modérée, prix fermes.

Nouvelles des districts manufacturiers, satisfaisantes.

AUTRICHE.—Le manifeste de Napoléon annonçant son mariage a produit une grande sensation à Vienne.

On y est grandement offensé du mot *briguer*, employé relativement à la part prise par l'Autriche dans le mariage de Napoléon I.

PRUSSE.—La *Gazette d'Augsbourg* publie une dépêche de l'Ambassadeur prussien à Paris, annonçant que la Russie, l'Autriche et la Prusse n'ont reconnu le nouvel empire français qu'à la condition d'observer les traités existants et de maintenir les limites territoriales actuelles de l'Europe.

TURQUIE.—Ab del-Kader a eu une entrevue avec le Sultan.

—(Traduit du *Morning Chronicle*.)

Parlement Provincial.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, *Jeudi*, 17 *février* 1853.

Six pétitions sont présentées et mises sur la table :

Pétitions reçues et lues :—

De Pierre Roy, écuyer, et autres, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, autrement appelée l'Acadie, demandant que le bill pour augmenter la représentation soit amendé de manière à laisser la dite paroise unie, comme ci-devant, au comté de Chambly.

Du révérend L. Aubry et autres, de la paroisse de Saint-Léon, comté de Saint-Maurice, demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer de Québec à Montréal, sur la rive Nord de fleuve Saint-Laurent, et que la garantie de la province soit accordée pour la dite entreprise.

De Pierre Voyer, de la cité de Québec, exposant que certaines terres situées au havre du Palais, concédées à son père en vertu d'un titre du père de Berry, surintendant général de l'ordre des Récollets, sont passées en la possession du gouvernement, et que la jouissance en est aujourd'hui laissée à la corporation de la cité de Québec, et demandant une indemnité, ou une pension en considération de ce que dessus.

L'ordre du jour à l'effet que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions relatives à la politique commerciale de ce pays, est remis jusqu'à mercredi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

La troisième lecture du bill pour pourvoir au soin des ivrognes, à la sauvegarde et disposition de leurs effets, est remise à huit jours.

Le reste des ordres du jour est remis à demain.

Et la chambre s'ajourne.

Vendredi, 18 *février* 1853.

Trois pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues :

D'Auguste Bourbeau et autres, de Saint-Augustin,—et du révérend N. Kérouack et autres, de la paroisse du Cap de la Magdeleine, comté de Champlain, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer de Québec à Montréal, sur la rive Nord du Saint-Laurent, et que la garantie provinciale soit accordée à la dite entreprise.

Du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal, demandant que l'acte 12 Vic., chap. 46, incorporant le dit barreau, soit amendé, en augmentant certains honoraires y mentionnés.

Sur motion de l'honorable M. Morin, la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'approprier certaines balances non dépensées du fonds des écoles, pour le Bas-Canada, et certaines autres sommes provenant du fonds des biens des Jésuites, aux fins d'éducation dans le Bas-Canada, et passe diverses résolutions qui seront rapportées lundi prochain.

Sur motion de M. McDougall, une adresse est votée à Son Excellence pour copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et M. Joly, relativement au quai de la Pointe à Platon, et pour copie de tous les relevés et rapports concernant le dit quai.

M. Lemieux introduit un bill pour permettre la récusation des juges qui sont seigneurs, dans les affaires où les droits seigneuriaux sont révoqués en doute ; seconde lecture, lundi prochain.

La seconde lecture du bill pour régler les monnaies est remise à vendredi prochain.

Les autres ordes du jour sont remis à lundi prochain.

Et la chambre s'ajourne.

AVIS DE MOTIONS.

M. Fortier—lundi prochain—Motion pour que Timothy-Lee Terrill, écuyer, soit ajouté au comité nommé pour s'enquérir des abus dans les townships du Bas-Canada.

M. Clapham—lundi prochain – Comité spécial pour prendre en considération et rapporter les avantages qu'il y aurait à avoir un pont périodique de glace sur le Saint-Laurent, à Québec, et les moyens de l'avoir ; et aussi, l'importance qu'il y a à ériger des brise-lames sur la batture de la Pointe-Lévi et de Beauport, pour aider à obtenir le dit pont, ainsi que pour la protection du dit havre et le commerce du pays en général ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; et que le dit comité soit composé des membres suivants : l'honorable M. Chabot, M. Tessier, M. Stuart, M. Dubord et le moteur.

Notice Biographique.

Jeudi dernier, le 10 courant, la mort enlevait à ce monde, M. ANDRÉ OUIMET ; et hier matin ses amis en deuil accompagnaient ses restes mortels à leur dernière demeure. La pierre qui scelle le tombeau d'un bon citoyen est muette, mais le souvenir de sa vie est éloquent.

M. André Ouimet naquit en la paroisse de Sainte-Rose, Ile-Jésus, le 10 fevrier 1808. Il avait conséquemment atteint sa quarante-cinquième année le jour de sa mort. Douloureux anniversaire, funèbre fête pour sa famille ! Issu d'une famille de cultivateurs, toute sa vie il honora la probité sans reproche, les vertus modestes, et l'état de ses parents. Ce sont là, avait-il coutume de dire, "mes titres de noblesse, que je préférerais, si j'avais à choisir, au plus illustre écusson." Aussi n'a-t-il jamais menti à cette noblesse de notre race ; a-t-il laissé sans tache cet écusson du peuple canadien.

Il fut envoyé encore jeune au collége de Montréal où il fit un cours d'études brillant. Au sortir du collége il choisit la profession d'avocat ; fit ses études légales sous la direction de M. Ovide Perrault, la courageuse victime de la bataille de Saint-Denis. Reçu avocat en mars 1835, il était au début de sa carrière professionnelle, quand éclatèrent les troubles de 1837. Compromis dans le mouvement insurrectionnaire, il fut incarcéré en décembre de cette année et ne fut libéré que dans le mois de juin 1838, en conséquence de l'amnistie générale due au patriotique dévouement des sept exilés aux Iles Bermudes.

Quand M. Ouimet fut rendu à la liberté, il reprit l'exercice de sa profession qu'il continua jusqu'à sa mort. Pendant les derniers dix-huit mois de sa vie il y avait surtout consacré un travail ardu ; travail qui peut-être n'a pas été sans influence préjudiciable sur sa santé. En 1848, il fut élu représentant du quartier Est au conseil municipal, où il cessa de siéger en 1850, sur son refus d'une nouvelle candidature Au barreau, sans être transcendante, la position de M. Ouimet était loin d'être sans distinction. A la tête d'une clientèle considérable, venant surtout de la campagne, il sut par son zèle à servir les intérêts de ses clients, sa probité à toute épreuve se concilier leur confiance et l'estime des juges ; sa conduite affable et l'aménité de ses manières lui assurèrent en tout tems l'amitié de ses confrères. Homme d'esprit surtout, la tournure originale qu'il savait donner à sa plaidoirie, le sel qu'il répandait sur les causes les plus arides, l'enjouement de sa parole, étaient sûrs de lui attirer les sympathies de l'auditoire et l'attention de la cour. Ceux qui l'ont entendu à la dernière cour de circuit, quoique malade et atteint depuis longtemps du mal auquel il devait succomber si prochainement, égayer les assistants par ses saillies et ses épigrammes, étaient loin de s'attendre que quinze jours après, ils assisteraient à ses funérailles.

Mais il faut quitter sa vie extérieure et pénétrer dans les détails de sa vie intime pour apprécier convenablement l'honnête homme et le bon citoyen. Dès qu'il eut acquis par son talent et son travail les moyens d'être utile à sa famille, il en devint le protecteur ; et en le perdant plusieurs de ses frères et sœurs ont perdu un père. L'un d'eux surtout dont le nom est honorablement inscrit sur le tableau des avocats a été élevé par lui, et lui doit les succès de sa carrière. Il eut surtout de sa vieille mère, un soin tout filial. L'on peut dire de lui sans crainte de tomber dans la trivialité d'une phrase d'élogiste qu'il fût bon père et bon époux. Puisse sa veuve trouver dans sa résignation aux décrêts de la Providence la force de supporter sa douleur, et ses enfants être inspirés du respect de sa mémoire. Quant à ses amis, ils se souviendront longtemps de l'homme d'esprit, aimable et sans ambition, qui aux qualités du cœur joignait les ornements de l'esprit ; de cet ami des lettres qui avait puisé dans leur culture, des connaissances aussi variées qu'étendues qu'il n'avait pourtant point la prétention d'égaler ; du causeur agréable dont la mort laisse un vide difficile à remplir dans le cercle de ses connaissances. En un mot, l'on peut dire de lui avec vérité que sa perte a inspiré du regret à tous ceux qui l'ont connut.

Quoique plus jeune de plusieurs années que M. Ouimet, l'auteur de ces quelques lignes a eu, pendant plus de sept ans, l'avantage de vivre sous des termes intimes avec lui, d'être honoré de son affection. Il était au début de sa vie et étranger en cette ville, quand M. Ouimet lui a tendu la main de l'amitié, non d'une amitié stérile qui consiste dans des mots, mais de cette amitié du cœur qui inspire de la confiance en l'avenir.

Aussi se plait-il à témoigner publiquement les regrets que lui causent sa mort, et à exprimer son respect sincère à sa mémoire. Puissent du séjour de la mort ceux qui ne sont plus, entendre la voix des vivants.—*Communiqué à la Minerve.*

UN NOUVEAU JOURNAL.—Nous apprenons qu'un nouveau journal doit paraître tout prochainement à Saint-Hyacinthe, sous le titre de *La Patrie*. M. Guitté, l'ancien imprimeur de l'*Echo des Campagnes*, en sera le propriétaire et l'imprimeur. Nous lui ferons nos bons souhaits quand nous aurons vu la marche politique qu'il adoptera et qui sera, nous dit-on, dans les intérêts du parti libéral. Saint-Hyacinthe est une florissante petite ville maintenant ; un journal doit pouvoir s'y maintenir.—*Minerve.*

—Un accident bien regrettable a eu lieu jeudi dernier au petit séminaire de Montréal. M. Villeneuve, jeune ecclésiastique de 22 ans, descendit à la cave vers 6 heures du matin pour examiner le gazomètre, et voir quelle était la cause de l'insuffisance de la lumière que donnait le gaz ce matin là. Il s'approcha imprudemment avec sa chandelle trop près du gazomètre enfermé dans une boîte de bois et d'où s'échappait du gaz par une fissure. Dès que le feu et le gaz furent en contact, l'explosion eut lieu, et M. Villeneuve fut repoussé avec une telle violence qu'il eut les deux jambes cassées dans sa chute et l'os postérieur du crâne enfoncé. M. Villeneuve était seul, et jusqu'ici il n'a pas encore pu donner le détail de cet accident. Les médecins sont d'avis qu'il ne survivra pas.—*Idem.*

On nous prie d'avertir le public qu'on pourra se procurer des billets d'admission au second concert que donnera la *Société Harmonique*, mardi prochain, chez M. Cary et chez M. T. Brousseau, libraires, rue Buade, et à la salle musicale.

Marché de Québec.

PRIX DES DENRÉES.

Québec, 19 fév. 1853.

FARINES :

	s.	D.		s.	D.
Farine par quintal........................	14	0	à	15	0
Do d'Avoine do........................	10	0		10	9
Do Blé d'Inde........................	7	6		8	0

GRAINS :				
Blé par minot	5	0	5	6
Avoine do	2	0	2	3
Orge do	3	5	4	0
Pois do	9	6	10	0
Sarrasin do	2	3	2	6
VOLAILLES ET GIBIERS :				
Dindes (vieux) par couple	12	6	15	0
Dindes (jeunes) do	6	0	7	6
Oies do	3	6	5	0
Canards do	3	0	3	6
Poules do	2	3	3	0
Poulets do	2	0	2	6
Perdrix do	2	0	2	6
VIANDES :				
Bœuf par livre	0	2½	0	4½
Mouton par quartier	2	0	3	0
Agneau do	1	6	2	0
Lard par livre	0	5	0	6
Bœuf par 100 livres	17	6	20	0
Lard frais do	29	0	34	6
Morue fraiche par livre	0	3½	0	4½
PRODUITS DE LA LAITERIE :				
Beurre frais par livre	1	3	1	4
Do salé do	0	11	1	0
Fromage do	0	0	0	0
Sucre d'érable do	0	4½	0	5
LEGUMES :				
Fèves du Canada par minot	10	0	0	0
Patates do	1	6	2	0
Navets do	1	0	1	3
Oignons par quart	7	0	10	0
DIVERS :				
Saindoux par livre	0	9	0	10
Œufs par douzaine	0	10	1	0
Foin par cent bottes	32	6	35	0
Paille	10	0	0	0
Bois, Erable	15	0	16	0
Do Epinette	7	6	9	0
Do Franc mêlé	14	0	15	0

Par encan

Seront vendues, LUNDI, le 21 du courant, au magasin de H. MURRAY, rue St. Pierre :

200 TINETTES BEURRE de première qualité, en lots convenables aux acheteurs.

La vente à DEUX heures précises.

W. MEYER,
Encanteur et Courtier.

Québec, 19 février 1853.

Observations sur un ouvrage intitulé :
HISTOIRE DU CANADA, ETC.,
PAR
M. l'abbé Brasseur de Burbourg.

LES articles sous ce titre, de la plume de M. l'abbé FERLAND, qui ont paru dernièrement dans le *Journal de Québec*, ont été, à la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, réimprimés avec des additions, sous forme d'une jolie brochure octavo, ayant 80 pages.

PRIX : **1s.** l'exemplaire.

En vente à la librairie du *Journal de Québec*.

19 février 1853.

Eléments de Géographie moderne.

IMPRIMÉS sous la direction de la Société d'Education du district de Québec, à l'usage des écoles élémentaires.

QUATRIÈME ÉDITION :

Revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur.

PRIX :

Broché avec dos en toile, 5s. la douzaine,
Cartonné, avec six cartes, 9s. la douzaine.

En vente chez

J. & O. CREMAZIE,
12, Rue la Fabrique.

Québec, 19 février 1853.

A LOUER,

CE LOGEMENT comfortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Buade, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain.

JOHN HENDERSON & CIE.

Québec, 19 février 1853.

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il a commencé à entreprendre à son compte toutes sortes d'ouvrages en Maçonnerie, Plâtrage, etc., etc., etc. Il a aussi toujours en main, un assortiment complet d'ornement en plâtre pour église et maison privée.

JOSEPH LAROSE,
Faubourg Saint-Louis, rue d'Artigny.

Québec, 17 février 1823.

ON a besoin d'un bon BATEAU A VAPEUR de vingt à trente forces de cheval, quand même il ne serait pas neuf.

Pour des renseignements, s'adresser à ce bureau.

19 février 1853.

Aux personnes prises du rhume, de la toux et de l'enrouement.

LE soussigné fait encore de ce CANDI EXPECTORANT qui a mérité la recommandation des médecins et autres, et que l'on peut se procurer à la pharmacie de M. MUSSON, rue Buade, et à celle de M. ARDOUIN, au coin du Séminaire, et chez M. BOIS, épicier, Basse-Ville, ou chez le manufacturier, EN GROS ET EN DETAIL.

JOHN STEVEN,
Confiseur.
Près l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, rue St. Jean, en dehors des murs.

Québec, 19 février 1853.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUEBEC,

RUE STE. ANNE,

Ouverte depuis 8h. A. M. jusqu'a 10h. P. M.

LE PRIX DE SOUSCRIPTION de cette date à la fin de l'année 1853............ 25s.

IDEM pour les commis dans les maisons de commerce, bureaux du gouvernement, les étudiants en droit et en médecine, les élèves arpenteurs.... 15s.

On fera une remise de 10 p. 100 aux souscripteurs payant le prix de leur souscription avant le PREMIER MARS.

NOUVEAUX OUVRAGES AJOUTÉS A LA LIBRAIRIE

The Successful Merchant—Sketches of the Life of the late Mr. Samuel Budgett, par Wm. Arthur, A. M.

Beatrice, or The unknown Relative; par Catherine Sinclair.

Home Scenes and Heart Studies, par Grace Aguilar.

Québec, 17 février 1853.

Deuxième Publication.

PROVINCE DU CANADA, }
CIRCUIT DE QUÉBEC. }

EN LA COUR DE CIRCUIT.

Le 28e jour de Janvier, mil huit cent cinquante-trois.

No. 1245.

PRÉSENT :

L'honorable JOHN DUVAL, J. C. S.

ROBERT MITCHELL, de la cité et du comté de Québec, marchand, *Demandeur* ;

vs.

ANTOINE BISSON, du même lieu, marchand-commerçant de la dite cité de Québec, sous les noms et raison de A. BISSON et CIE., *Défendeur.*

ORDONNÉ sur motion du Demandeur, faite par l'honorable F. W. PRIMROSE, son conseil, que,—vu qu'il appert par le retour de l'huissier fait au dos du *writ* de Sommation *ad respondendum*, en cette cause, et par l'affidavit de Fabien Bois, filé en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans le Bas-Canada et ne peut être trouvé dans le district de Québec ;—le dit Défendeur soit notifié par un avertissement inséré deux fois dans la langue anglaise, dans le papier-nouvelle appelé le *Quebec Mercury*, et deux fois dans la langue française, dans le papier-nouvelle appelé le *Journal de Québec*, de comparaître et répondre en la présence action dans le délai de deux mois, à compter de la date de la deuxième publication du dit avertissement, et que, sur négligence de la part du dit Défendeur de comparaître et répondre en la présente action dans le délai sus-mentionné, le dit Demandeur soit autorisé à continuer sa procédure et obtenir jugement comme dans une cause par défaut.

L. J. C. FISET,
Député G. C. C

Compagnie du Gaz de Quebec.

AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus.

Par ordre des directeurs,
P. PEEBLES,
Gérant.

Daté de l'Usine, }
10e jour de février 1853. }

A louer,

LA MAISON No 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec.

P. ROY.

19 février 1853. 5f.

Société d'Horticulture de Québec.

EXPOSITION DU PRINTEMPS.

DES PREMIUMS seront accordés comme suit :

FLEURS :			
Plantes de serre.—Pour la meilleure collection,	£0	7	6
La meilleure ensuite,	0	5	0
Pelargoniums.—La meilleure montre de 8 espèces,	0	5	0
La meilleure ensuite,	0	2	6
Fuschias.—La meilleure montre de 8 espèces,	0	5	0
La meilleure ensuite,	0	2	6
Tulipes.—Les 12 meilleures,	0	5	0
Les meilleures ensuite ditto,	0	2	6
Calcéolaires.—La meilleure montre de six espèces,	0	5	0
La seconde ditto, ditto,	0	2	6
Roses.—La plus belle collection,	0	5	0
La suivante ditto,	0	2	6
Fleurs de plantes vivaces.—Les 6 plus belles,	0	5	0
Les suivantes ditto,	0	2	6
Plantes de châssis.—Les deux plus beaux échantillons,	0	5	0
Les plus beaux ensuite,	0	2	6
Bouquets.—Le plus beau bouquet à vase,	0	5	0
Le plus beau ensuite,	0	2	6
Le plus beau à main ditto,	0	5	0
Le plus beau ensuite,	0	2	6
Fleurs indigènes.—La meilleure montre d'espèces cultivées,	0	5	0
La meilleure ensuite,	0	2	6
Le meilleur échantillon de plantes de serre,	0	5	0
Le meilleur ensuite idem,	0	2	6
La meilleure collection de plantes sur études,	0	5	0
La meilleure ensuite idem,	0	2	6
La meilleure collection de pensées,	0	5	0
La meilleure ensuite idem,	0	2	6
FRUITS.			
Raisins.—Deux plus belles grappes,	0	5	0
Melons.—Deux échantillons de meilleure saveur,	0	5	0
Les deux meilleurs ensuite idem,	0	2	6
Ananas.—Le plus bel échantillon,	0	5	0
Oranges.—Les 6 plus beaux échantillons,	0	5	0
Les 6 plus beaux ensuite idem,	0	2	6
VÉGÉTAUX.			
Pommes de terre.—Meilleure montre,	0	5	0
Meilleure ensuite,	0	2	6
Asperges.—Les deux plus beaux faisceaux de 25 têtes,	0	5	0
Les deux plus beaux ensuite,	0	2	6
Laitues.—La plus belle montre de 4 têtes,	0	5	0
La plus belle ensuite,	0	2	6
Concombres.—La plus belle montre de deux,	0	5	0
La plus belle ensuite,	0	2	6
Raves.—Les trois plus belles bottes contenant chacune 12 de chaque sorte,	0	5	0
La plus belle montre ensuite idem,	0	2	6
Rhubarbe.—Les deux plus beaux faisceaux renfermant chacun 12 pieds,	0	5	0
Les plus belles montres d'autant ensuite,	0	2	6
Champignons.—Le plus beau panier de....	0	5	0
Epinards.—Le plus beau panier d'....	0	5	0
Le plus beau suivant,	0	2	6
Moutardes et cressons.—Le plus beau panier de....	0	5	0
Le plus beau ensuite,	0	2	6
Oignons.—Les deux plus belles tresses,	0	5	0
Les deux plus belles ensuite,	0	2	6
Choux.—Les 6 plus belles pommes,	0	5	0
Les 6 plus belles ensuite,	0	2	6
Pois.—La plus belle montre,	0	5	0
La plus belle ensuite,	0	2	6
OISEAUX.			
La meilleur couple de poules,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Dorkings (poules),	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Shanghae,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Malay,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Espagnoles,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Polonaises,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem idem Bantam,	0	5	0
Idem idem ensuite,	0	2	6
Idem collection de poules domestiques,	0	5	0
Idem idem pigeons,	0	5	0
Idem idem oiseaux *chantant*,	0	5	0
Idem idem d'oiseaux de *plumage*,	0	2	6
Idem couple de serins,	0	2	6
Le plus bel oiseau noir,	0	2	6
Idem grive,	0	2	6
Idem alouette,	0	2	6
Idem chandonneret,	0	2	6
Idem linot,	0	2	6
Idem chandonneret croisé,	0	2	6
Idem linot croisé,	0	2	6
Idem paire de lapins,	0	2	6
OUTILS.			
La meilleure collection d'outils de jardinier de manufacture canadienne,	0	5	0
Le meilleur outil de jardinier de quelque description que ce soit, présenté par l'inventeur,	0	5	0
GRAINES (du crû de 1851.)			
La meilleure collection de graines de légumes, pas moins de 6 variétés,	0	5	0
La meilleure ensuite,	0	2	6
La meilleure collection de graines de fleurs, pas moins de 12 variétés,	0	5	0
La meilleure ensuite, pas moins de 6 variétés,	0	2	6

R. H. RUSSELL, M. D.,
Secrétaire-archiviste.

Québec, 17 février 1853.

N. B.—On donnera plus tard avis du lieu où se fera l'Exposition.

COMTÉ DE QUÉBEC,
SOCIETE' D'AGRICULTURE.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux termes de la loi passée dans la présente session du parlement (16 Viet. chap. 18), intitulée : " Acte pour pourvoir à la meilleure organisation des Sociétés d'Agriculture dans le Bas-Canada, " une *assemblée* des habitants du comté de Québec sera tenue a l'Hôtel-de-Ville, le VENDREDI, 25 de FEVRIER courant, à MIDI, pour faire choix des officiers et du comité.

J. B. TRUDELLE,
Secrétaire.

Québec, 17 février 1853.

Société Harmonique de Quebec.

A la demande d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu assister au premier concert, il a été résolu de donner, POUR CETTE FOIS SEULEMENT, MARDI, le 22 du courant, un CONCERT EXTRA où l'on fera la répétition des morceaux exécutés le 5. Le produit sera employé à l'achat d'un Harmonium supérieur, ou un grand Piano pour l'usage de la société.

PRIX D'ADMISSION.—*Galerie* : Billets pour monsieur et une dame, 5s.

Pour chaque dame en sus sur le même billet, 2s.

Pour un monsieur seulement, 3s. 9d.

Parterre : Pour un monsieur, 2s. 6d. ; pour une dame 1s. 3d.

N. B.—Les membres de la société qui n'ont pu assister au dernier concert et tous les membres nouveaux seront admis à ce concert, sur la représentation de leurs billets de membres.

Québec, 13 février 1853.

Tenez bien les cordons de votre bourse serrés,

JUSQU'A ce que vous ayez vu les BONS MARCHES qu'il y a à faire,

De MARCHANDISES 25 *p.* 100 *au-dessous des prix ordinaires*,

que l'on vend pour faire place à des réparations aux magasins de

B. O'NEILL,

No 36, rue St. Jean, en dedans des murs, et No 10, même rue, en dehors des murs de la cité.

IL A REÇU PAR L'*EXPRÈS*,

5000 Verges SATINETS supérieurs des manufactures de l'Ontario, Cobourg, C. W.

DÉBALLÉE CE JOUR,

Une consignation de HOLLANDS GRISE, à être vendue, prix courant pour sterling.

B. O'NEILL.

— AUSSI : —

500 PATRONS ROBES D'INDIENNES, de 1s. 10d. à 5s. chaque.

B. O'NEILL.

Québec, 17 février 1853.

PROVINCE DU CANADA,

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Québec, 7 *février* 1853.

ON recevra des offres à ce bureau jusqu'au PREPREMIER MARS, mil huit cent cinquante-trois, pour des Débentures de la province qui doivent être émanées en vertu de la 16e Viet Ch. 22, " Acte pour établir un fonds consolidé " d'emprunt municipal pour le Haut-Canada. " en sommes de £100, £250, et, à un montant limité, de £25 courant, chacune, payables en 20 et 30 années, jusqu'au montant de DEUX CENT MILLE LOUIS COURANT. L'intérêt à 6 p. c. payable semi-annuellement en présentant les coupons.

Les parties devront mentionner les montants requis, et exprimer leurs offres comme suit :

" Offres pour les Débentures qui doivent être émanées en vertu de la 16e Viet. Ch. 22. "

La forme de Débenture peut être vue aux différentes Banques de London, C. O., Hamilton, Toronto, Kingston, Québec, et à ce bureau.

E. P. TACHÉ,
Rec.-Génl.

Malles des paroisses d'en bas.

LE soussigné informe le public que le lieu de départ des malles et de la diligence pour les paroisses d'en bas, sera désormais à la maison de M. THEODORE BEGIN, à la Pointe-Lévi.

Heure de départ : 1 heure et demie chaque jour.

THOMAS JONES.

Pointe-Lévi, 5 février 1853.

Compagnie du Chemin de Fer de Quebec et Richmond.

LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effets à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853, qui ordonne et fixe les mises de fonds, laquelle résolution a été publiée conformément à la loi :

JOHN CAMPBELL, écuyer, pour Saint-Giles, Saint-Sylvestre, Sainte-Croix, Leeds, Inverness et Irlande.

P. CORMIER, écuyer, pour Somerset.

Dr. U. M. POISSON, pour Stanfold.

JAMES GOODHUE, écuyer, pour Arthabaska, Warwick, Halifax et Blandford.

W. W. WADLEIGH, pour les Chûtes de Kingsey.

C. B. CLEVELAND, jr., écuyer, pour Danville, Kingsey, Powerstown, Tingwick, Chester et Shipton.

G. K. FORSTER, écuyer, pour Richmond.

THOS. TAIT, écuyer, pour Melbourne.

W. L. FELTON, écuyer, pour Sherbrooke, Lennoxville et Compton.

GEORGE BESWICK,
Président.
R. SYMES,
Trésorier.

Québec, 17 février 1853.

CHEMIN DE FER ZUCCURSAL DE MEGANTIC

AVIS est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement, en février prochain, afin d'obtenir l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la station de Bécancour du chemin de fer de Richmond, jusqu'à Inverness, Leeds, Halifax et New Ireland, et pour améliorer la navigation du lac et de la rivière Mégantic.

Daté Québec, 2 décembre 1852.

AVIS.

Bureau du Chemin de Fer de Québec et Richmond,
QUEBEC, 7 février 1853.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs d'actions ou propriétaires du Chemin de Fer de Québec et Richmond que le premier jour de février courant, il a été résolu par les directeurs de le dite compagnie qu'il serait fait sept versements d'une livre courant chaque par action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la dite somme d'une livre par chaque action payable comme suit, savoir :—Le premier versement, le quatorzième jour de mars prochain ; le deuxième versement le quinzième jour d'avril prochain ; le troisième versement le seizième jour de mai prochain ; le quatrième versement le dix-huitième jour de juin prochain ; le cinquième versement le dix-neuvième jour de juillet prochain ; le sixième versement le vingtième jour d'août prochain et le septième versement le vingt-et-unième jour de septembre prochain.

Et en conséquence les dits souscripteurs ou propriétaires d'actions dans le dit chemin de fer de Québec et Richmond sont par le présent requis de payer les dits versements d'une livre par action entre les mains du trésorier de la dite compagnie ou des agents dûment constitués d'icelle, au bureau de la compagnie, en la Haute-Ville de la cité de Québec, rue Buade, le ou avant les jours ci-dessus respectivement mentionnés.

THOS. LLOYD,
Secrétaire.

CHEMIN DE FER ZUCCURSAL DE MEGANTIC.

Québec, 5 février 1853.

LES Bureaux de cette Compagnie sont transportés à la rue Dalhousie, Basse-Ville, où l'on peut voir les plans de l'arpentage de la ligne, à commencer de MARDI, le 17 du présent mois.

Par ordre,
J. T. BROUSSEAU,
Secrétaire actif.

2f.

COMPAGNIE " EQUITABLE " D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.
450 West Strand, Londres.
ET
N°. 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

PRÉSIDENT :
A. C. BARCLAY, ECUYER.

DIRECTEURS :
CHS. BENNETT, ECR.
HUGH CROFT, ECR.
JOHN MOSS, ECR.
FRED. MORRIS, ECR.
C. T. SEWARD, ECR.
JOHN SHAW, ECR.
ED. S. SYMES, ECR.
CLEM. TABOR, ECR.
THS. WEST, ECR.
F. F. WOODHOUSE, EC.

SECRÉTAIRE :
WILLIAM H. PRESTON, ECUYER.

AUDITEURS :
HENRY EVE, ECR. | THS. WILLIAMS, ECR.

BANQUIERS :
MM. GLYN, MILLS & CIE.

SOLLICITEURS :
MM. CARDALE, ILIFFE & RUSSELL.

DIRECTEURS LOCAUX, MONTRÉAL :
WILLIAM LUNN, Ecr.
J. TORRANCE, Ecr.
J. FROTHINGHAM, Ec.
ALF. LAROCQUE, Ecr.
BENJ. HOLMES, Ecr.
HON. W. MORRIS, Ecr.
J. G. MACKENZIE, Ecr.
E. R. FABRE, Ecr.
A. T. GALT, Ecr.
THEOD. HART, Ecr.

AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.
FREDERICK R. STARR, Ecuyer.

COMPTEUR ET CAISSIER.
JAMES B. M. CHIPMAN, Ecuyer.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures ; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc., Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description.

LE BUREAU D'ASSURANCE " EQUITABLE ", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas.

A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques ; et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédant clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence.

Les engagements de " l'Equitable " sont garantis par un " Propriétaire " responsable et par un capital souscrit très ample.

Les Assurés sont exempts des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits.

Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres.

Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000.

Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines.

Des Agents sont nommés pour tout le Canada.

On peut aussi s'adresser au Bureau de la " *Société de Bâtisse de l'Union*, maison Clouet.

WESTON HUNT & JOHN ROSS,
Agents pour Québec.

3 février 1853. 12m.

MAISON TETU.

LES soussignés informent leurs amis de la ville et de campagne et le public en général, qu'ils sont décidés à discontinuer leur Etablissement de détail le PREMIER de MAI prochain, et qu'en conséquence, ils seront prêts à offrir le 8 du courant, leur FONDS CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES de **gout** et d'**utilité**, à des réductions considérables.

Leur fonds de Tapis, Moire, Franges, etc., etc., etc., et tout ce qui renferme ce département, mérite l'attention particulière des acheteurs.

Le tout doit être vendu SANS RÉSERVE.

N. B.—Les personnes qui désirent profiter des avantages qui leur sont offerts, sont priées de ne pas retarder à visiter leur établissement.

L. & C. TETU & Cie.

Québec, 8 février 1853. 3m.

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES,
OCCASIONNEE PAR DE GRANDES AMELIORATIONS ! !

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public de Québec et du comté de Québec, qu'il s'est décidé d'améliorer au PRINTEMPS son magasin no 26, rue St. Jean, Haute-Ville, et qu'il offre en vente tout son fonds de MARCHANDISES SECHES à des prix LES PLUS RÉDUITS.

Le soussigné prendra pour de la marchandise les anciens trente-sous pour 28 sous et les piastres françaises pour une piastre et huit sous.

JOSEPH ROBERGE,
26, *rue St. Jean, Haute-Ville.*

Québec, 20 janvier 1853.

AVIS IMPORTANT.

LE SOUSSIGNÉ étant décidé à changer la nature de ses affaires au PREMIER MAI PROCHAIN informe le public qu'il VENDRA tout son FONDS CONSIDÉRABLE ET CHOISI DE COMMERCE à une TRÈS GRANDE RÉDUCTION, pour **ARGENT COMPTANT.**

Tous ceux qui ont besoin de MARCHANDISES SECHES ne doivent point acheter avant de visiter son ETABLISSEMENT, car c'est une occasion telle qu'ils en rencontreront rarement.

C. N. THIBAUDEAU,
Porte voisine de Mr. M. Lamontagne, Orfève.

Québec, 11 janvier 1853.

HISTOIRE DU CANADA,
PAR F. X. GARNEAU,

3 VOLUMES, in-8,—SECONDE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.—PRIX, **22/6.**

UN TOME IV a été publié pour les souscripteurs à la première édition.—PRIX, **7/6.**

EN VENTE CHEZ

J. et O. CRÉMAZIE,
12, *rue la Fabrique.*

Québec, 14 décembre 1852.

RELATION ABRÉGÉE DE QUELQUES MISSIONS des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle France, par le Père Bussani. Traduit par le rév. Père Martin, 1 vol. in-8, orné de cartes et de gravures. PRIX, *5p.*

En vente chez

J. & O. CREMAZIE,
12, Rue la Fabrique.

Québec, 10 fév. 1852.

POUDRE LEVAIN DE DURKEE
POUR
PATISSERIE DE TOUTE SORTE.

A VENDRE,

Chez les principaux Epiciers en cette cité.

Manière de s'en servir.

A chaque pincée de farine ajoutez trois cuillerées de la poudre, mélangez le tout ensemble tandis qu'il est encore sec, ajoutez alors votre beurre ou votre saindoux et votre lait, formez une pâte et mettez-la immédiatement dans un four chaud. *Par ce précédé, il faut moins pétrir toute espèce de pâte, la laisser plus molle et la mettre dans un four plus chaud que d'après le vieux procédé.* L'on n'a besoin que de très peu de lait, de beurre ou de saindoux pour faire d'excellent biscuit ; beaucoup de cuisiniers n'en emploient même pas. L'on peut faire des gâteaux de Savoie et autres gâteaux de famille *sans un seul œuf.* Les gâteaux de sarrasin, les crêpes et autres gâteaux de ce genre peuvent se faire en *moins de dix minutes*, et si l'on fait un usage judicieux de la poudre, ces gâteaux seront toujours doux, légers et tendres. Pour les gâteaux de maïs, puddings, tourtes et pâtisserie de tout genre, cette poudre est d'une utilité incontestable. Du reste, son essai prouvera amplement à tous les cuisiniers que c'est là le problème qu'on cherchait à résoudre, et que rien, dans l'art de la pâtisserie, ne saurait égaler la *Poudre Levain.*

Québec, 3 février 1853.

A louer pour plusieurs années.

LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PANET, à qui il faut s'adresser.

Québec, 12 février 1853.

A VENDRE,

UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap.

S'adresser au

DR. GEO. M. DOUGLASS,
Propriétaire.

Québec, 15 février 1851.

Emplacement a vendre,

DANS le faubourg Saint-Jean, au côté Nord de la rue d'Aiguillon, tout près de l'école des Frères, entre, la propriété de Michel Tessier, écuyer, notaire, et la rue St. François, de 40 pieds de front sur 79 pieds de profondeur.

Tenure franc-alleu.

On donnera, à l'acheteur, toutes les facilités qu'il désirera pour le payement et toutes les sûretés possibles.

S'adresser au soussigné,

ED. GLACKEMEXER,
N. P.

Québec, 1er fév. 1853. 1fs.

A VENDRE,

UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain.

S'adresser au Séminaire.

Québec, 3 février 1853. 2m-1fs.

PROPRIETE'S A VENDRE,

A SAINT-ROCH :

1O. UN EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur la rue St. Valier, borné en profondeur à la cime du cap.

2O. DITTO de 34 pieds de front sur la rue Fleurie, et de 52 sur la rue Grant, faisant le coin des dites rues.

3O. DITTO de 54 pieds de front sur la rue St. Valier, sur 64 de profondeur.

HAUTE-VILLE :

4O. UN EMPLACEMENT de 64 pieds de front sur 51 de profondeur, situé rue St. Stanislas, avec une maison à deux étages dessus construite.

5O. UN TERRAIN en pointe, situé rue St. George de 89 pieds de front sur la dite rue, et de 95 pieds sur la rue Laval, avec une maison en pierre dessus construite.

6O. UNE MAISON en pierre à deux étages, située rue Lamontagne, côte de la Basse-Ville.

S'adresser à

J. O. THOMAS dit BIGAOUETTE.

Québec, 29 janvier 1853. 3m.

Société d'Agriculture du comté de Rimouski, No 1.

IL y aura un concours à Saint-Simon, MARDI, le QUINZIEME JOUR de mars prochain, à DIX heures du matin, et des prix seront accordés pour les objets suivants, savoir ;

Blé froment	3 prix.
Blé de la Mer Noire	3 idem.
Blé *Laurent*	2 idem.
Pois verts	3 idem.
Pois blancs	3 idem.
Orge mondée	3 idem.
Orge couverte	3 idem.
Avoine	3 idem.
Graine de Lin	3 idem.
Graine de Mil	4 idem.

Pour les détails voir les affiches.

Par ordre,
CHS. T. DUBÉ,
Secretaire.

février 1853.

ON OFFRE EN VENTE

LA goëlette *PHILOMÈNE*, appartenant aux pilotes de l'Isle-aux-Grues, avec tous ses agrès, et maintenant en hivernement à la dite île. On accordera les termes les plus favorables.

S'adresser sur les lieux, à

JULIEN LANGLOIS.

29 janvier 1853.

PORTRAIT DE L'HONORABLE
N. F. BELLEAU.

AVIS.—Le comité a autorisé M. F. X. JULIEN à collecter les différents montants apposés aux noms des souscripteurs.

G. R. BROWNE,
Secrétaire.

Québec, 29 janvier 1853.

PELLETERIES.

LE soussigné paiera les PLUS HAUTS PRIX pour toutes sortes de PELLETERIES non manufacturées, de saison, à son bureau no 25, rue St. Pierre, Basse-Ville.

D. R. STEUART.

Québec, 20 janvier 1853. 2fs.

BEURRE ! BEURRE ! !

300 TINETTES BEURRE de première qualité, à vendre par

H. MURRAY,
Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 25 janvier 1853. 1m.

BEURRE, a des prix reduits.

150 TINETTES dei BEURRE de qualité supérieure.

A vendre par

A. JOSEPH et CIE.

Quai Napoléon, 1 fév. 1853. 6 in.

Morue ! Morue ! !

Le soussigné offre en vente :

90 QUARTS et drafts de MORUE verte de de qualité supérieure.

H. TURCOTTE,
37, *Rue de la Couronne*,

Québec, 8 février 1853.

AVIS AUX FAMILLES.

A VENDRE,

100 TINETTES DE BEURRE de la première qualité.

S'adresser à

AMABLE PELLETIER,
Marché du Palais.

Québec, 20 janvier 1853. 1m-2fs.

SLEIGHS ! SLEIGHS ! !

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il a en mains, prêts A VENDRE, un grand nombre de SLEIGHS, depuis un siége jusqu'à trois, SLEIGHS *Prince Albert*, CARIOLES de famille, etc.

La plupart de ces voitures sont de première classe.

PRIX MODÉRÉS.

IGNACE PAGE',
Maître-charron,
51½, Rue Saint-Jean, faubourg Saint-Jean.

Québec, 18 décembre 1852.

LE SOUSSIGNÉ informe le public de la Grande-Baie du Saguenay, qu'il a ouvert là UN ETABLISSEMENT où il pourra être acheté des *effets de toutes espèces*, et au prix de Québec.

AMBROISE FAFFARD,

Québec, 16 nov. 1852.

SIMON BEDARD, FERBLANTIER, rue St. Nicolas, No. 22, Palais.—4 décembre 1852.

Propriétés a vendre ou a louer.

Maison a louer,

UNE MAISON à trois etages, située rue Henderson, sur le quai du marché Saint-Paul, voisine de la propriété de M. Laurent Paradis.

S'adresser à

J. LANGLOIS,
Avocat,
Rue Haldimand, près du Palais de Justice.

Québec, 13 janvier 1853.

A vendre ou a louer,

DEUX MAGNIFIQUES MAISONS NEUVES, situées sur le Cap, fesant le coin des rues Ste. Genevieve et des Grisons, avec hangars et écuries, etc. Ces maisons seront peinturées, tapissées, et complètement prêtes pour le 1er AVRIL prochain.

On accordera à l'acheteur des délais raisonnables.

S'adresser au propriétaire,

ISAAC DORION.

Québec, 29 janvier 1853.

A LOUER.

UNE MAISON EN PIERRE à 3 étages, avec voûte et 2 offices, occupés comme magasin, situés en la Basse-Ville de Québec, faisant face sur les rues Saint-Pierre et Sault-au-Matelot, et joignant, du côté Nord-Ouest, la Banque de Québec ; le tout actuellement occupé par dame veuve MOISAN. S'adresser au soussigné, bureau d'ANT. A. PARENT, rue Saint-Joseph, n° 17.

CHS. CINQ-MARS,
Notaire.

Québec, 11 janvier 1853.

A LOUER,

LA BOUTIQUE, les MAGASINS et la MAISON, formant le coin des rues ST. NICOLAS et LACROIX, en dehors la porte du Palais, occupés pendant de longues années par MM. PATERSON et FILS, comme magasin d'épiceries, de vaisselle, de verrerie et de poterie, en gros et en détail. Possession donnée le PREMIER MAI prochain.

S'adresser à

WM. PATERSON,
50, Rue St. Pierre.

Québec, 3 février 1853.

MAISON A VENDRE.

UNE maison située sur le terrain des dames de l'Hôpital-Général, fesant le coin des rues Colombe et Turgeon, appartenant à J. PLAMONDON Termes les plus faciles.

S'adresser à ce bureau ou à

J. PLAMONDON,
Rue Saint-George.

Québec, 5 février 1852.

A AFFERMER,

POSSESSION donnee le 1er mai prochain, cette maison si désirable pour le commerce, située sur la rue Saint-Paul, près le marché, et occupée pendant les quatre dernières années par R. J. SHAW, comme magasin de ferronnerie.

Pour savoir les termes d'affermage, s'adresser à

WILLIAM DRUM, meublier,
Marché Saint-Paul.

Québec, 5 février 1853.

A vendre ou a louer,

UNE superbe MAISON, avec de belles dépendances et un bon JARDIN bien garni d'arbres fruitiers, située avantageusemsnt pour le commerce, et à proximité de l'Eglise du Cap-Santé. Cette propriété offre toutes les commodités désirables pour une famille.

Conditions libérales, et possession à être donnée immédiatement.

S'adresser sur les lieux, au

DR. J. M. G. GAUCHER.

Cap-Santé, 13 janvier 1853. 2m-1fs.

A vendre, termes faciles.

LA PROPRIETE du soussigné, située sur le chemin du Cap-Rouge, à quatre milles de la ville.

L. FISET.

Québec, 14 octobre 1852. n

A VENDRE,

UN emplacement de 2½ arpents en superficie, avec maison, étable et autres bâtisses, situé dans la plus belle partie de *Pincourt*, près de Eglise et de la Cour, à Kamouraska.—Conditions faciles.

S'adresser à Québec à FRS. DEFOY, écr., et à Kamouraska à Z. PERRAULT, écr.

7 septembre 1852. 6m.

TERRAIN A VENDRE.

LE soussigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. MOTZ, écuyer, et celles des Dames Ursulines, en face de l'Esplanade, contenant 64 pieds de front sur 116 de profondeur, avec un autre morceau contigu de 32 x 36, donnant une sortie facile sur la ruelle On n'exigera pas le capital.

Québec, 21 février 1852.

F. EVANTUREL,
No. 32, rue St. Louis.

LES
VOIX OCCIDENTALES,
OU
CHANTS NATIONAUX.

PAR J. LENOIR.

LES ÉDITEURS, DE MONTIGNY et CIE., feront paraître vers la FIN DE FEVRIER prochain, UN RECUEIL de POESIES portant le titre ci-haut, formant un joli volume in-12 d'au moins 250 pages. L'ouvrage sera imprimé avec caractères entièrement neufs, et orné de fleurons, culs-de-lampe, etc., sur beau papier.

PRIX :—SEPT CHELINS ET DEMI pour les personnes souscrivant avant la publication de l'ouvrage, et DIX CHELINS pour celles qui ne l'achèteront qu'après la publication.

On souscrit à Montréal, au bureau des Editeurs, 79½, rue St. Paul.

On peut souscrire aussi chez tous les agents du *Moniteur*.

29 janvier 1853.

LE CHEMIN DE FER DU NORD!

PROSPÉRITÉ DE QUEBEC !

LES citoyens de Québec devraient tous mener à fin cette entreprise importante.

Faites vos achats au plus vieil Etablissement de Québec, de

T. CASEY,

Rue de la Fabrique, Haute-Ville,
OU L'ON VEND AU PRIX COUTANT,
Le meilleur assortiment de Marchandises Seches.

En achetant au susdit établissement, vous ferez des gains assez considérables pour vous permettre de prendre des actions dans le *chemin de fer du Nord* QU'IL FAUT QUE NOUS AYONS !

Québec, 4 janvier 1853.

A vendre par les soussignés :

250 TONNEAUX de fer écossais, rond carré et plat.

50 Tonneaux fer anglais raffiné.

Plaques pour bouilloires de toutes grandeurs, fer pour rivets et angle.

Acier de Sanderson, plat, carré, rond et octagone.

Acier de première qualité et commun de Sanderson pour ressorts.

Enclumes supérieurs et communs, vices, coins, etc.

Soufflets à patente de Linley, et forges portatives, patrons en ong et en forme circulaire.

Poudre à tirer et à miner, F. and FF.

Fusée à patente pour miner, flexible pour l'hiver, au quart ou autrement.

Fiches manufacturées et préparées, 3 pouces à 8 pouces.

Ferblanc IC. IX. DX. etc. Tôles du Canada.

Fer en feuilles galvanisé.

Plomb, zinc, article nouveau et approuvé, combinant les qualités du plomb et du zinc.

Feuilles de plomb, feuilles de cuivre, et tuyaux de plomb.

Acier commun et fondu, anglais et américain.

Pelles et bêches.

Peinture de zinc à patente, de Hubbuck et fils.

Vrai blanc de plomb en baril, de 28 lbs. à 3 en canistres.

Huile de lin, thérébentine, ocres assorties, etc.

Feuilles d'or, toiles à blutoir à patente.

Crin tressé à bourrures, etc., etc.

Colle de Londres de la 1ère et 2de qualités, en barils et en sacs.

Coupeurs de foin et végétaux, américains.

Haches, patrons canadiens et américains, grandes haches, herminettes et autres outils garantis (manufacture de SCOTT).

H. S. SCOTT.

Québec, 21 déc.185

A vendre à cette Imprimerie :
LES ADDITIONS SUIVANTES
Au BREVIAIRE et au MISSEL :

1. S. Hilarii Ep. et Doct. (additio ad VI. lect).
2. Pretios. Sang. D. N. J. C. (missa).
3. do. do. (officium).
4. do. do. (missa cum notis).
5. do. do. (offic. do.)
6. Septem Dolorum B. M. V. (officium).
7. S. Alphonsi de Ligorio (missa).
8. Patrocinii S. Joseph do.
9. S. Francisci Caracciolo do.
10. SS. Cordis D. N. J. C. do.
11. S. Familiæ J. M. J. (officium et missa).
12. S. Irenæi et Soc. M. do. do.
13. S. Lanceæ et Clavorum D. N. J. C. (missa).
14. Desponsationis B. M. V. do.
15. S. Spineæ Coronæ D. N. J. C. do.
16. Orationis D. N. J. C. (officium et missa).
17. S. Sindonis D. N. J. C. (missa).
18. Pretios. Sang. D. N. J. C. do.
19. B. M. V. Auxiliatricis do.
20. S. Joannis Nepomuceni do.
21. Immaculatæ Concept. (offic. pars autumnalis.)

22\. do do do do verna.
22½. do do do do æstiva.
23\. do do do do hiemalis.

24. S. Stanislai Kostkœ, conf. missa.
25. Immaculatæ Conceptionis, do.
26. Maternitatis B. M. V. do.
27. Puritatis do do.
28. Sacrorum V. Vulnerum D. N. J. C. do.
29. Comm. Passionis D. N. J. C. do.
30. S. Rochi, do.

☞ Les messieurs du clergé, s'ils veulent éviter tout malentendu dans leur demande, voudront bien l'accompagner du numero precité qui accompagne chacune des additions.

ALMANAC ECCLESIASTIQUE
ET CIVIL DE 1853.

CET ALMANAC comprenant 126 pages d'in-18, est maintenant EN VENTE à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, rue de la Fabrique, de M. J. T. BROUSSEAU, de MM. BOSSANGE, MOREL & CIE., rue Buade, et chez les éditeurs-imprimeurs A. CÔTÉ & CIE., près l'Archevêché.

PRIX : **12 sous** l'exemplaire.

TABLE DES MATIERES.

	PAGES.
Explication des termes du Calendrier	1
Eclipses en 1853	5
Calendrier	7
Partie Ecclésiastique —Cour de Rome	19
Collége des Cardinaux, (tableau du)	19
Clergé Catholique des provinces anglaises de l'Amérique du Nord	23
Diocèse de Québec	23
Liste des seminaires et des colléges de ce diocèse, etc	25
Curés et missionnaires de do	29
Diocèse des Trois-Rivières	33
Séminaires, curés et missionnaires	35
Diocèse de Montréal	36
Séminaires, colléges, curés et missionnaires	37, 38, 39
Hospices et établissements religieux	42
Diocèse de Saint-Hyacinthe	43
Séminaires, curés et missionnaires	43, 44
Diocèse de Bytown,	45
" de Kingston	46
" de Toronto	47
" du Nord-Ouest	49
Province Ecclésiastique d'Halifax	49
Diocèse d'Halifax	50
" du Prince-Edouard	50
" du Nouveau-Brunswick	51
" d'Arichat	52
" de Terreneuve	53
Nécrologe Ecclésiastique	54
Partie Civile.—Famille Royale d'Angleterre	56
Ministère anglais	56
Population de la Grande Bretagne	57
Dette de do do	57
CANADA.—Gouvernement	58
Gouverneur, etc	58
Conseil Exécutif	58
Officiers en loi de la couronne	59
Bureau du Secrétaire Provincial, (officiers du)	59
" du Régistrateur provincial, do	59
" de l'Inspecteur-Général, do	59
" des Terres de la Couronne, do	59
" du Receveur-Général, do	60
" des Travaux-Publics, do	60
" des Postes, do	60
" de la Milice, do	60
" des Statistiques, do	60
Département des Sauvages, do	60
Imprimeurs de Sa Majesté	60
Guide aux bureaux du gouvernement	61
Législature.—Conseil Exécutif	61
Officiers de do	62
Assemblée Législative	63
Officiers de do	65
Judiciaire.—Cours du Bas-Canada	65, 66, 67, 68
Officiers des Cours	68
Enregistrateurs des Hypothèques	69
Instruction publique	70
Haut-Canada	70
Bas-Canada	70, 72, 73
Visiteurs des Ecoles,	73
Maisons d'Education	74
Universités, colléges, école de médecine, etc	75
Institutions financières.—Banques	77
Population des Canadas	78
— par origines	80
— par religions	81
Relevé statistique et agricole du Haut et du Bas Canada.	82
Commerce et navigation du Canada,	84
Revenu et Dépenses du Canada, 1851	68
Do do do depuis 1841 à 1852	87
Tableau estimatif du revenu et des dépenses du Canada, 1852.	88
Intérêt sur la dette du Canada,	90
Travaux publics productifs	90
Do do improductifs	91
Canaux du Canada	94
Tableau des droits de douane du Canada	95
Percepteurs des douanes	99
Département des Postes	100
Tarif du port des lettres	100
Rapport du bureau des Postes, 1852	102
Conseil de Ville, cité de Québec	104
Consuls des nations étrangères à Québec	104
Associations littéraires des Québec	105
Population, etc., du Nouveau-Brunswick	105
— de la Nouvelle-Ecosse	105
— de Terre-Neuve,	106
— de l'Isle du Prince-Edouard	106
Instruction publique dans ces mêmes provinces	106, 107
Population des Etats-Unis de 1790 à 1850	108
Almanach Industriel, etc	111

PRIX RÉDUIT !

MANUEL
DES
PARENTS CHRETIENS,

Ou Devoirs des Pères et des Mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants ;

Par AL. MAILLOUX, ptre., V. G.

APPROUVÉ PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie.

On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE., libraires, et chez M. J. B. ROLLAND, libraire ; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand ; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand.

PRIX : 1/10 l'exemplaire.

On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHETENT EN GROS.

18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT.
ESQUISSE DE LA VIE
ET DES
TRAVAUX APOSTOLIQUES
de
Monseigneur Laval de Montmorency,
Premier Evêque de Québec,
Suivie de l'Eloge funèbre de l'illustre Prélat.

IL reste encore à l'Imprimerie de ce *Journal*, quelques exemplaires de cette brochure, publiée en 1845, et accompagnée d'un portrait litographié de Mgr. Laval, que l'on vend au prix réduit de 1s.-8d. l'exemplaire. A la douzaine 1s.-6d.

Québec, 27 nov. 1852.

LE SOUSSIGNÉ remercie le public et ses nombreuses et respectables pratiques de l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis bien des années, et en leur redemandant un redoublement de patronage, offre à leurs goûts variés, des MEUBLES de toute espèce, depuis les plus riches jusqu'à ceux de simple utilité.

S'étant procuré des patrons les plus rares des meubles français, allemands, anglais et américains, il offre actuellement en vente à son magasin, rue St. Valier, des MEUBLES de tous les styles.

Ces MEUBLES consistent en Sophas, Canapés, Couchettes, Fauteuils, Chaises, Divans, Ottomans, Commodes, Buffets, Bureaux, Bibliothèques, Bureaux à toilette, Chiffonniers, Tables de salon, Tables à cartes, Tables à trumeaux, Miroirs, Lave-mains.

La plupart de ces meubles sont, à volonté, couverts en bois ou du plus beau marbre blanc.

Le soussigné fait et fournit également les Lits de crin et de plume.

Son assortiment de TAPISSERIES est considérable et contient les meilleures qualités de Tapisseries, comme les patrons du plus beau choix.

Le soussigné offre tous ces objets à des prix extrêmemen modérés.

J. O. VALLIERES.

Québec, 28 déc. 1852. n

JOHN HENDERSON ET Cie.,

Importateurs et Manufacturiers de

CHAPEAUX ET PELLETERIES,

RUE BUADE,

J. HENDERSON,
H. MARCOU, **Quebec.**
G. R. RENFREW.

Les plus hauts prix payés pour toutes sortes de Pelleteries non-manufacturées.

11 janvier 1853.

Parfumerie Francaise

DE Lubin, Demarson et Chetelat, Monpelas, Maugenet et Coudray, A VENDRE par les soussignés :

Double extrait, Bouquet des Dames ; Patchouly,
" " Bergamotte, Oeillet,
" " Verveine, Quatre fleurs,
" " Aubépine, Jenny Lind,
" " de Rose, Bouquet Mignon,
" " de Réséda, de Fleur d'Orange,
" " de Spring Flowers, Bouquet de Chantilly,
" " Bouquet de la Reine, de Violette,
" " de Jonquille, de Miel,
" " de Caroline, Fleurs d'Italie,
" " Bouquet d'Orient, Mousseline,
" " au Portugal,
" " Géranium, Bouquet des Soirées,
" " Musc, Ambroisie, Bouquet de la Duchesse,
" " Bouquet des Bois,
" " Bouquet d'Isabelle,
" " Bouquet de Giselle ; de Clematite,
" " Bouquet d'Olga ; de Magnolia,
" " Bouquet d'Ambre, au Jasmin,
" " de West-End, Essence de Bouquet d'Atkinson

Eau de Fleurs d'Oranger, triple extrait d'Eau de Rose, Eau d'Or de la Sierra Morena, pour la toilette ; Lotion spiritueuse aux larmes de Benjoin. Eau de Toilette de la Duchesse, Esprit de Menthe pour parfumer la bouche, Huile superfine à la rose, à la violette, etc. Quintescence de Savon de Naple. Bandotine, fixateur des cheveux. Oléophane pour la barbe. Savon Lucidophile. Crême de Savon, Savon onctueux pour la barbe ; Cornalline, Pommade du Dr. Dupuytren, Graisse d'Ours, Moëlle de Bœuf, Pommade de Turquie.

Eau de Lavande double,
" " ambrée,
Eau de Cologne, 1ère qualité,
Savon de Lubin,
Savon à la rose, Savon universel,
Eau de Cologne éthérée,
Poudre de Corail à la Reine,
Poudre dentifrice,
Pommade Rosa pour les lèvres,
Brosses à dents, Savonnettes en poile de Blaireau,
Brosses et Peignes,
Brosses à Bandoline, Peignes à retaper,
Brosses à tête.

J. & O. CREMAZIE,
12, Rue la Fabrique.

Québec, 15 janvier 1852.

POELES NOUVEAUX.

LE soussigné offre en vente un POELE NOUVEAU et perfectionné pour chauffer les Eglises, les édifices publics, ou les grands salons, produisant une grande chaleur avec économie de bois.

Ces Poeles sont faits aux forges de Saint-Maurice, avec du fer de Saint-Maurice.

WM. HUNT & CIE.

Quai de Hunt,
16 novembre 1852.

Bills privés.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, ASS. LÉG,
15 *novembre* 1852.

PLUSIEURS des demandes tendant à obtenir des *Bills privés et Locaux* durant la présente session, n'ayant pu être accueillies à raison de ce que les avis exigés par les règles de la chambre n'ont pas été donnés complètement,

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ,

Que les personnes qui demandent de semblables Bills ont l'occasion de donner les avis exigés entre ce jourd'hui et la réunion de la Chambre en Février prochain.

La substance de ces règles (qui sont publiées au long dans la *Gazette Officielle*) est comme suit :

Que toute demande tendant à obtenir un bill privé ou local accordant des privilèges exclusifs, ou pour l'incorporation de compagnies de commerce ou autres, ou pour régulariser des arpentages ou des lignes de concession, ou pour faire toute autre matiere ou chose qui serait de nature à affecter les droits ou propriétés d'autres personnes, nécessitera la publication d'un avis qui devra être inséré pendant *deux mois*, dans un journal anglais, et dans un journal français du district, et affiché à la porte de chaque paroisse intéressée. Les copies (ou certificats) de tous tels avis devront être transmis au Bureau des Bills privés.

ALFRED TODD,
Greffier des Bills privés.

☞ Le *Canadien*, la *Gazette des Trois-Rivières*, et la *Minerve* sont priés de reproduire cet avertissement, et de filer leurs comptes en conséquence à ce bureau.

VITRES DE SMITHWICK,

DOUBLE GRANDEUR,

PRESQU'EGALES aux vitres anglaises (British plate), à vendre par le soussigné.

GRANDEURS, 20 x 16 ; 24 x 18 ; 26 x 20 ; 28 x 22 ; 30 x 24 ; 38 x 28 ; 40 x 30 ; 36 x 46.

W. S. HENDERSON.

Québec, 18 sept. 1852. n

J. SMITH, doreur, faiseur de cadres de miroirs et d'images, 7½, rue St. Jean, en dehors et près la porte St. Jean, Québec.

Fait des Cadres pour ouvrages à l'aiguille ou imprimés ; Corniches de fenêtres, Bordures dorées pour chambres ; Montures de cartes géographiques, vernissage de idem ; nettoye et restaure les peintures et imprimés.

Québec, 14 octobre 1852. n

CAOUTCHOUC ! CAOUTCHOUC ! CAOUTCHOUC !

LE SOUSSIGNE vient de recevoir et offre en vente :

SOULIERS EN CAOUTCHOUC pour messieurs, dames et enfants, de la meilleure qualité, A DES PRIX MODERE'S.

Il resemelle en *caoutchouc* les Souliers d'orignal et autres, d'une manière très propre, et répare aussi les Souliers en caoutchouc, le tout sous le plus court délai.

GEORGE STEPHENS,
24, rue St. George, faubourg Saint-Jean.

Québec, 11 nov. 1852. 3m.

MEULES DE MOULIN.

LES soussignes offrent en vente de magnifiques MEULES DE MOULIN, arrivées directement de France, par le navire *Clarissa*.

BOSSANGE, MOREL & Cie.
12, rue Buade, (Haute-Ville).

Québec, 26 juin 1852. n

Forges de Saint-Maurice.

LE soussigné ayant été nommé AGENT POUR LA VENTE des produits manufacturés aux forges susdites bien connues, a maintenant en magasin :

POELES doubles et simples de toutes grandeurs,
Poeles de cuisine, de différents patrons,
Rafraichissoires,
Fourneaux de camps, tourtières,
Boites de roues, roues à van,
Cendriers,
Trous de tuyaux et portes pour cheminée,
Casseroles de poële,
" Dumb-Bells, "
Formes de charrue,
Plaques pour soc,
Ferres à cheval, hache, et autre fer en barres.

WESTON HUNT,
Quai de Hunt.

Québec, 15 juin 1852. n

La manufacture de Marbres de Quebec,

N° 19½, rue St. Jean, en dehors des murs,

VIENT de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

On y a en disponibilité marbres à cheminée italiens, et on y exécute les ordres dans le goût le plus simple comme le plus riche.

Fait des devantures de cheminée ; nettoie et polie les vieilles.

MARBRES ITALIENS

importés pour la Statuerie, les bustes et les monuments. Tablettes murales, dessus de meubles faits à ordre d'une manière supérieure par des ouvriers européens.

Un grand assortiment de pierres tumulaires et de marbres américains, de divers prix. Les inscriptions recevront une attention particulière.

FELIX MORGAN.

Québec, 15 juillet 1852. 12m.

Société Amicale Ecossaise sur la vie.

(Etablie à Glasgow en 1826.)

PRESIDENT :
Le très-noble MARQUIS DE DALHOUSIE.
VICE-PRESIDENTS :
J. CAMPBELL COLQUHOUN, écuyer, de Killermon,
Sa Grace le DUC DE BUCCLEUGH,
Sa Grace le DUC D'ATHOLL,
Ayant des polices.

CE bureau offre des avantages pour l'assurance de mauvaises dettes, l'emprunt d'argent, et pour pourvoir pour le vieil âge, etc., à des prix aussi réduits que ceux de toute autre compagnie *offrant des garanties.* L'assuré participe dans les profits annuels de cette compagnie *incorporée*, et cela sans *responsabilité personnelle.* Les nouvelles affaires dans la Grande-Bretagne seule, durant cette année, se sont élevées à £368,000 ; le montant reçu en primes a été de £13,000 ; nouvelles polices, 880.

Un homme âgé de 34 ans, au prochain jour de sa naissance, ayant un revenu modéré, disons £450 par année, ou moins, en économisant annuellement £293 2 6 *seulement jusqu'à l'âge de 50 ans*, peut laisser la somme de £5000 à sa famille, s'il vient à mourir à une époque quelconque avant 50 ans ; *à l'âge de 50 ans la compagnie lui paiera content* £5000, ou bien il pourra assurer sa vie, *sans payer un sous de prime*, pour le montant de £11,315 ; ou bien pour le montant considérable de £15,000.

De la même manière, une personne âgée de 24 ans, au prochain jour de sa naissance, en payant annuellement £20 12 1 jusqu'à l'âge de 45 ans, recevra £500 content à cet âge, (ou £500 pour ses héritiers, s'il mourait dans l'intervalle), ou assurer sa vie après cet âge *sans payer un sous de plus* pour £1,130.

Officier médical, JAS. SEWELL, écuyer, M. D.

Agent pour Québec (pourvu de tables de prix pour chaque cas,)

DAVID A. ROSS,
Quai des Indes.

Québec, 1er juillet 1852. 12m.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie.

Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, *au-dessus de la porte.*

W. & W. C. HENDERSON,
AGENTS POUR LE CANADA.

Québec, 14 juin 1852.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George III. Les taux d'Assurances sont très modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les PRIMES finalement payées par les assurés, sont les *plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent.*

L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé, UN DEMI MILLION STERLING.

Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling.

Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

PRIMES—POUR LA VIE.

Age.	Primes.	Age.	Primes.
18 ans	£2 0 2	50 ans	£4 11 4
25 "	2 5 7	55 "	5 10 11
30 "	2 10 8	60 "	6 7 4
35 "	2 17 1	65 "	8 13 7
40 "	3 5 5	70 "	11 13 2
45 "	3 16 6		

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjointes, et des demi primes, tous payables par quartier, semestre ou par année. 12m.

AYER'S
AYER'S

CHERRY PECTORAL

For the Cure of
COUGHS, COLDS,
HOARSENESS, BRONCHITIS,
WHOOPING-COUGH, CROUP
ASTHMA and CONSUMPTION

Cerisier Pectoral

POUR LA TOUX, LE RHUME, ENROUEMENT,
BRONCHES, TOUX-CRIARDE, LE CROUPE,
L'ASTHME ET LA CONSOMPTION.

Ce remède est offert au public avec cette confiance que l'on a coutume d'avoir dans une médecine qui bien rarement manque de produire son effet. Son utilité est si grande et ses cures sont tellement nombreuses, que dans presque toutes les parties du pays, il y a un nombre considérable de personnes, bien connues, qui ont été guéries par ce remède, de cette affreuse maladie des poumons. Quand on en a fait l'essai, sa supériorité sur toutes les autres médecines de ce genre est trop apparente pour qu'elle ne saute pas aux yeux, et quand le public a une fois connu ses effets il n'hésite pas à reconnaître quel est le remède pour guérir les maladies de poumons, si fréquentes dans nos climats. Il est non-seulement bon dans les maladies les plus sévères des poumons, mais encore pour les différentes sortes de toux, rhumes, etc., et, pour les enfants, la médecine la plus douce et la plus agréable que l'on puisse obtenir. Toutes les familles devraient en avoir, et celles qui en ont eu une fois, ne manqueront pas d'en avoir deux.

Lisez l'opinion des messieurs suivants, qui sont connus par les différentes localités où ils demeurent, tous marchands de première classe, d'un caractère très distingué, et les plus anciens marchands de drogues qui parlent sur un sujet qu'il connaisse par une longue expérience. Si l'on doit donner quelque valeur au jugement appuyé sur l'expérience, lisez

Ce certificat.

Nous les soussignés, droguistes, connaissant depuis longtemps le Cerisier Pectoral du Dr. Ayer, exprimons par le présent notre confiance en cette médecine, la meilleure et la plus effective qui ait jamais été offerte au peuple Américain, pour les maladies du poumon. Connaissant sa composition et son immense utilité, nous la recommandons sincèrement aux malades, comme un remède digne de leur confiance, et avec la ferme conviction qu'il fera pour leur guérison tout ce que la médecine peut faire.

Henshaw, Edmonds & Cie., Boston, Mass.
Reese & Coulson, Baltimore, Maryland.
Ladd & Ingraham, Bangor, Maine.
Haviland, Harrall & Cie., Charleston, C. S.
Jacob S. Farrand, Détroit, [Michigan.]
T. H. McAllister, Louisville, Kentucky.
Francis & Walton, St. Louis, Missouri.
Joseph Tucker, Mobile, Alabama.
Theodore A. Peck, Burlington, Vermont.
Haviland, Risley & Cie., Augusta, Georgia.
Isaac D. James, Trenton, New Jersey.
J. M. Townsend, Pittsburg, Penn.
Clark & Cie., Chicago, Illinois.
E. E. Gay, Burlington, Iowa.
M. A. Santos & Fils, Norfolk, Virginia.
Edward Bringhurst, Wilmington, Delaware.
John Gilbert & Cie., Philadelphia, Pa.
Z. D. & W. H. Gilman, Washington, D. C.
J. Wright & Cie., Fort Wayne, Indiana.
C. C. Richmond & Cie., San Francisco, Cal.
Lewis & Ames, Tallahasse, Florida.
B. R. Strong, Knoxville, Tennessee.
Chilton & Duer, Little Rock, Ark.
Stiller, Slade & Cie., Lexington, Miss.
N. D. Labadie, Galveston, Texas.
Chas. Dyer, Jr., Providence, R. I.
Jos. M. Turner, Savannah, Ga.
Wade, Eckstein & Cie., Cincinnati, Ohio.

AUTRES LOCALITÉS.

J. G. Coffin & Cie., Valparaiso, Chili.
F. M. Dimond & Cie., Vera Cruz, Mexico.
Fred. Rivas & Cie., Bogota, New Grenada.
S. Provost & Cie., Lima, Peru.
Marton & Cie., Halifax, Nova Scotia.
T. Walker & Fils, St. Jean, Nouveau-Brunswick.
C. G. Salinas & Cie., Rio Janeiro, Brazil.

Avec cette assurance et de la part de tels hommes, on ne peut donner de preuve plus forte que celle d'essayer l'efficacité du remède.

Préparée et à vendre par J. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

A vendre par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la haute-ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Buade, haute-ville.—Québec, 2 septembre, 1852.

Adresses d'affaires.

LE DR. DEGUISE a établi son bureau vis-à-vis l'église Saint-Roch, dans la maison de MME. GARNEAU.
Québec, 23 nov. 1852.

J. OLIVA, AVOCAT, a établi son Bureau sur la rue Haldimand, Haute-Ville.—Entrée par la porte des bureaux de MM. Casault & Langlois, avocats, et J. B. Trudelle, notaire.—6 novembre 1852.

OLIVIER LAPARIERE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue Ste. Eustache, n°. —, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852. n

J. B. TRUDELLE, NOTAIRE, a transporté son bureau dans ceux de l'honorable Jean Chabot, Haute-Ville, rue Haldimand, entrée par la porte des bureaux de MM. Cazeau et Langlois, avocats.
Québec, 10 août 1852.

CHS. BAILLAIRGÉ, pratique et enseigne l'*Architecture*, l'*Arpentage* et le *Génie Civil*, à l'encoignure des rues Saint-Joseph et Saint-François.—Québec, 8 mai 1852.

P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIER N°. 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean.
Québec, 25 mai 1852.

MM. CASAULT & LANGLOIS, avocats, ont transporté leur bureau sur la RUE HALDIMAND, porte voisine de l'honorable JEAN CHABOT.
Québec, 1er mai 1852. 12m.

FRS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

GEO. BIGOUETTE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, Vis-à-vis la rue Grant, St. Roch.
7 octobre 1851.

NOUVELLE PHARMACIE,

AL'ENCOIGNURE DES RUES DU PALAIS ET ST. JEAN
VIS-A-VIS LA MAISON TETU.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il est maintenant prêt à fournir toutes sortes de DROGUES et MEDECINES d'une pureté sans exemple, ainsi que toute une variété d'articles de fantaisie pour la toilette, consistant partie en fioles de senteur de verre coupé, de LUBIN, DEMARSON et CHETELAT, et autres parfums véritables ; Peignes et Brosses de toutes descriptions ; EPONGE FINE DE TURQUIE, etc., etc.

Aussi, ARROW-ROOT pure des Bermudes, MEDECINES A PATENTE, et tout autre article de sa branche.

SODA WATER de la fontaine, avec un choix de SIROPS

Toutes prescriptions de Médecines, ordonnances de famille, ou toute demande de médecines domestiques accueillies avec la plus grande attention.

Le soussigné se flatte d'être en état de satisfaire les membres de la Faculté et les familles qui voudront bien l'honorer de leurs commandes.

SAMUEL WRIGHT,
Chimiste et Droguiste.

Québec, 3 juin 1852.

Fourneau patenté de Chilson.

UNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

NOUS sommes heureux d'annoncer que le *Fourneau calorifère et ventilateur de Chilson*, tel que dernièrement amélioré et patenté est regardé par la plus haute autorité comme

Le meilleur FOURNEAU au monde.

Non-seulement ce Fourneau et notre système de ventilation est reconnu et déclaré pour le meilleur mode de réchauffer et aérer les maisons privées, les églises, les colléges, les maisons d'écoles, les cours de justice, les chambres de parlement, les hôpitaux, les magasins, etc., dans presque toutes les villes des Etats-Unis, mais il rencontre encore les mêmes faveurs, dans les CANADAS, l'ANGLETERRE, la RUSSIE et les autres pays étrangers. Il a mérité dans toutes les expositions de ce pays des médailles d'or et d'argent, comme premier prix, et dernièrement encore il a mérité la première Médaille à la grande Exposition Universelle de Londres. Il a été soumis aux investigations les plus sévères de plusieurs juges compétents, et il a été jugé le meilleur. (Voyez les rapports imprimés de l'exposition, ainsi que celui des comités sur les édifices publics des villes et des états.) Nous avons plus de 2,500 recommandations dont la plupart viennent de la part d'hommes compétents, dont les connaissances en cette matière sont très bien connues. Pour obtenir un but aussi désirable, l'inventeur de ce Fourneau avait abandonné depuis sept ans la fabrication des fourneaux ordinaires dits à air chaud, sous la ferme conviction que les fourneaux à fonte chauffée au rouge, brûle l'oxigène qui se trouve dans l'air et produit un effet délétère, une odeur désagréable, qui ne peut être aspiré impunément par les poumons de l'homme ; sans compter les fissures et la détérioration des vaisseaux qui laissent échapper des gaz dangereux qui se mêlent avec l'air et ensuite l'embarras et la dépense pour réparations et pour des vaisseaux neufs.

Il a maintenant la satisfaction de connaître que les efforts qu'il a faits pour se procurer un appareil sain, économique et durable pour réchauffer et aérer les édifices, ont été couronnés d'un plein succès. Cet appareil possède les avantages suivants : pureté de l'air, puissance de chaleur, méthode économique pour brûler aussi bien le charbon que du bois, facilité dans le nettoiement, grande durabilité des fourneaux, qui n'ont pas besoin de réparations durant tout le temps de la vie d'un homme ; parfaite sûreté contre le feu ; et avantage de pouvoir le placer dans les caves, et grandeurs suffisantes pour toute espèce de bâtisses, etc.

FOURNEAUX PORTATIFS du Dr. Clark's, Poele amélioré *du Boston School.*

REGISTRES de toutes descriptions ; *Grilles à air chaud, Ventilateurs de salons, etc.*

VENTILATEURS CELEBRES d'Emerson, pour les toits de maison et cheminées qui fument, etc., etc.

GRILLES DE CUISINE avec ou sans bouilloire et appareils à air chaud.

Marbres pour cheminées. Devants de cheminées pour salons dans le style Européen et Américain, etc., de toute sortes de grandeurs et de patrons.

Aussi une magnifique *Grille pour charbon mou de Liverpool,* pour parloirs, etc., etc.

Les architectes, les constructeurs et le public en général sont priés de venir examiner notre grand assortiment. On donnera personnellement une attention pour chauffer et aérer les édifices d'aucune partie du pays.

CHILSON, RICHARDSON & CIE.,
☞ 51 et 53, BLACKSTON STREET, BOSTON. ☜
— AUSSI —
CHILSON, RICHARDSON & CIE.,
374, Broadway, New-York.

M. CHARLES GARTH, vis-à-vis de M. McMaster, rue St. Jean, est notre agent pour Québec. Ce monsieur est parfaitement compétent à poser nos Fourneaux et nos appareils de Ventilations.

CHILSON, RICHARDSON & CIE.

Québec, 31 août 1852. 4m.

AVIS
CONCERNANT CE JOURNAL.

Le *Journal de Québec* parait 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20s. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête du *Journal*. On peut aussi s'abonner pour 6 mois.

Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer leurs arrérages ; autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés francs de port, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

On peut s'abonner aussi chez les personnes suivantes, dans leur localité respective :

Saint-Michel	B. POULIOT, écuyer, N. P.
Trois-Pistoles	DR. DUBÉ, écuyer.
Kamouraska,	ALEXIS GAGNÉ, écuyer.
Saint-Arsène de Kakonna	Révd. N. BÉLANGER
Saint-Georges de Cacouna	THÉO. ST. LAURENT.
Rimouski,	M. E. POULIOT.
St. Jean-Port-Joli,	M. le lieut. col. FRASER.
St. Roch des Aulnets,	AMABLE MORIN, écuyer.
Trois-Rivières,	FRS. DASYLVA, écr. avoc.
Isle-Verte,	CHS. BERTRAND, écuyer.
St. Hyacinthe	M. l'abbé TÊTREAU.
Arthabaska, Stanfold, Sommerset	M. l'abbé RACINE.
Rivière du Loup, en haut, et les lieux voisins	Mr. J. E. P CHETTE.
New-York,	J. C. ROBILLARD, écuyer
Paincourtville, pour la Louisiane	C. J. E. GAUTHIER, écr

On reçoit directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province.